

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 30 juin 2020, s'est réuni publiquement le 6 juillet 2020 à 16 heures 00, dans le hall C d'Ainterexpo sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Gérard LORA TONET, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Nathalie MARIADASSOU, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Agnès BLOISE à partir de la n°2, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Blanche CHAUSSAT, Michaël RUIZ

Excusés ayant donné procuration :

Patricia MEDEVILLE à Catherine NOURRY, Sara TAROUAT-BOUTRY à Jean-Luc ROUX, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN pour la n°1 et à partir de la n°16

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 23 Mai 2020 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Jessie MALLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N° 2020.07.01 - Commissions permanentes du conseil municipal - Constitution et désignation des membres (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

Après intervention de M. Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

CONSTITUE au sein du Conseil Municipal, les Commissions permanentes suivantes :

- 1 – Démocratie locale – Education – Jeunesse et Politique de la Ville
- 2 – Solidarité et Droits humains
- 3 – Administration générale – Finances – Ressources humaines

4 – Transition écologique – Alimentation durable – Urbanisme – Déplacements – Patrimoine et Energies

5 – Culture – Relations internationales – Commerce et Animation de la Ville

6 – Sports

DESIGNE MM et Mmes les Adjointes et Conseillers Municipaux suivants membres des différentes commissions

1 – Démocratie locale – Education – Jeunesse et Politique de la Ville

M Fabrice CANET, Maire-Adjoint

M. Andy NKUNDIKIJE, Maire-Adjoint

M Benjamin ZIZIEMSKY, Maire-Adjoint

Mme Bénédicte CERTAIN-BRESSON

M Raphaël DURET

M. Benoît FEUVRIER

Mme Jessie MALLET

Mme Natalie MARIADASSOU

M. Claude MARQUIS

Mme Patricia MEDEVIELLE

Mme Béatrice MORIN

M. Suaip ZINKAL

Mme Marie-Jo BARDET

Mme Blanche CHAUSSAT

M Michael RUIZ

2 – Solidarité et Droits humains

Mme Nadia OULED-SALEM, Maire-Adjointe

Mme Bénédicte CERTAIN-BRESSON

Mme Alexa CORTINOVIS, Conseillère Déléguée

M. Raphaël DURET

Mme Anne FORESTIER

Mme Yvonne GAHWA

Mme Catherine NOURRY

Mme Françoise PRUDENT

Mme Sara TAROUAT-BOUTRY

Mme Agnès BLOISE

M. Jérôme BUISSON

M. Michael RUIZ

3 – Administration générale – Finances – Ressources humaines

M. Thierry DOSCH, Maire-Adjoint

M. Christian BURTIN

Mme Yvonne GAHWA

M. Gérard LORA-TONET, Conseiller Délégué

M. Claude MARQUIS

M. Oudie MEHDI

Mme Sara TAROUAT-BOUTRY

M. Christophe COQUELET

M. Jérôme BUISSON

4 – Transition écologique – Alimentation durable – Urbanisme – Déplacements – Patrimoine et Energies

Mme Isabelle MAISTRE, Maire-Adjointe
Mme Claudie SAINT-ANDRE, Maire-Adjointe
Mme Charline LIOTIER, Maire-Adjointe
M Sébastien GUERAUD, Maire-Adjoint
Mme Bénédicte CERTAIN-BRESSON
M. Baptiste DAUJAT, Conseiller Délégué
Mme Martine DESBENOIT, Conseillère Déléguée
M. Raphaël DURET
M. Benoît FEUVRIER
M. Michel FONTAINE
Mme Anne FORESTIER
Mme Jessie MALLET
Mme Nathalie MARIADASSOU
Mme Patricia MEDEVIELLE
M. Jean-Luc ROUX
M. Suaip ZINKAL
M. Aurane REIHANIAN
M. Christophe COQUELET
M. Jérôme BUISSON
M. Michael RUIZ

5 – Culture – Relations internationales – Commerce et Animation de la Ville

Mme Sylviane CHENE, Maire-Adjointe
Mme Françoise COURTINE, Maire-Adjointe
M. Christian BURTIN
Mme Martine DESBENOIT, Conseillère Déléguée
M. Benoît FEUVRIER
M. Michel FONTAINE
Mme Anne FORESTIER
M. Gérard LORA-TONET, Conseiller Délégué
Mme Nathalie MARIADASSOU
M. Claude MARQUIS
M. Ouadie MEHDI
M. Thierry MOIROUX, Conseiller Délégué
Mme Béatrice MORIN
Mme Catherine NOURRY
Mme Françoise PRUDENT
M. Aurane REIHANIAN
Mme Agnès BLOISE
Mme Blanche CHAUSSAT
M. Michael RUIZ

6 – Sports

M Christophe NIOGRET, Maire-Adjoint
Mme Sylviane CHENE, Maire-Adjointe
M. Andy NKUNDIKIJE, Maire-Adjoint
M. Christian BURTIN
Mme Yvonne GAHWA
Mme Jessie MALLET
M. Claude MARQUIS
M. Ouadie MEHDI

M. Thierry MOIROUX, Conseiller Délégué
Mme Béatrice MORIN
Mme Françoise PRUDENT
M. Jean-Louis ROUX
M. Suaip ZINKAL
Mme Marie-Jo BARDET
Mme Blanche CHAUSSAT

N° 2020.07.02 - Centre communal d'action sociale - Fixation du nombre d'administrateurs - Election des membres du conseil municipal (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

FIXE à 12 le nombre des membres, en plus du Maire, Président, devant composer le conseil d'administration du C.C.A.S. de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Il est ensuite procédé au scrutin secret à l'élection des 6 membres devant représenter le conseil municipal

DESIGNE au terme de l'élection à laquelle il a été procédé, membres représentant le conseil municipal comme administrateurs du conseil d'administration du C.C.A.S. :

- Mme Nadia OULED-SALEM
- Mme Alexa CORTINOVIS
- M. Raphaël DURET
- Mme Patricia MEDEVIELLE
- Mme Yvonne GAHWA
- M. Michael RUIZ

N° 2020.07.03a - Commission consultative des services publics locaux(CCSPL) - Désignation des représentants du conseil municipal et des représentants d'associations locales (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ARRETE comme suit la composition de la C.C.S.P.L. :

- Président : Le Maire, ou son représentant, membre de droit (désigné par arrêté du Maire)

- Membres :

8 membres de l'assemblée délibérante

5 personnes qualifiées.

DESIGNE membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en qualité de représentants de l'assemblée délibérante :

- M. Sébastien GUERAUD
- Mme Françoise COURTINE
- Mme Claudie SAINT-ANDRE
- Mme Charline LIOTIER
- M. Jean-Luc ROUX
- M. Christophe COQUELET
- M. Michael RUIZ

DESIGNE membres de la CCSPL en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Denise DARBON

- M. Daniel JUGLAIR
- Mme Anne BERTRAND ESTINGOY
- Mme Nicole CHATOT
- M Alain BONTEMPS

N° 2020.07.03b - Saisine pour avis de la CCSPL - Délégation donnée au Maire pour la durée du mandat
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DELEGUE à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, la charge de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis avant tout projet de concession de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou de partenariat, tel que prévu à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

N° 2020.07.04 - Commission d'appel d'offres - Désignation des membres (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ELIT les membres de la CAO :

Membres titulaires

- M. Raphaël DURET
- M. Claude MARQUIS
- M. Christian BURTIN
- M. Thierry DOSCH
- Mme Agnès BLOISE

Membres suppléants

- Mme Françoise COURTINE
- M. Gérard LORA TONET
- M. Ouadie MEHDI
- M. Sébastien GUERAUD
- M. Michael RUIZ

DIT que l'instance collégiale prévue par le règlement interne relatif à la passation des marchés à procédure adaptée sera composée comme la CAO en ce qui concerne les membres élus.

N° 2020.07.05 - Commission d'ouverture des plis - Désignation des membres (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ELIT les membres de la commission d'ouverture des plis :

Membres titulaires

- M. Raphaël DURET
- M. Claude MARQUIS
- M. Christian BURTIN
- M. Thierry DOSCH
- Mme Agnès BLOISE

Membres suppléants

- Mme Françoise COURTINE
- M. Gérard LORA TONET
- M. Ouadie MEHDI
- M. Sébastien GUERAUD
- M. Michael RUIZ

N° 2020.07.06 - Organismes divers et association - Désignation des représentants du conseil municipal (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (36 voix), 7 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSAT, MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON et RUIZ)

DESIGNE les délégués et représentants du Conseil Municipal auprès des organismes cités ci-après :

- **A.A.F.P.I.C.S.F – Association Aide Familiales Populaire**
Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

- **A.D.A.G – Association d'Action et de réflexion Gérontologique de l'Ain**
Assemblée générale et Conseil d'Administration
Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

- **A.D.A.P.A. - Association d'Aide aux Personnes Agées du Département de l'Ain**
Assemblée générale et Conseil d'Administration
Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

- **A.D.A.P.E.I – Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés**
Assemblée générale et Conseil d'Administration
Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

- **A.D.E.A. - Association pour le développement de la Promotion Sociale et de l'Enseignement Professionnel Agricole et Rural de l'Ain et autres départements**
Assemblée générale et Conseil d'Administration
Représentant : Mme Béatrice MORIN

- **ADSEA 01 – SAUVEGARDE DE L'ENFANCE**
Assemblée générale et Conseil d'Administration
Représentant : M Andy NKUNDIKIJE Maire-Adjoint

- **A.F.I.S. - Association pour l'Accueil, la Formation et l'Insertion des Personnes Sourdes**
Conseil d'Etablissement
Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

- **Association AMORCE**
Délégué titulaire : Mme Charline LIOTIER Maire-Adjointe
Délégué suppléant : Mme Bénédicte CERTAIN-BRESSON

- **A.G.L.C.A. - Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations**
Assemblée générale et Conseil d'Administration
Représentants de la Ville de Bourg-en-Bresse (2) : M Fabrice CANET Maire-Adjoint
M Raphaël DURET

- **ALFA 3A – Association Logement et Accueil des Familles de l'Ain**
Membre de droit de l'association : Le Maire ou son représentant
Représentant du Maire : M Andy NKUNDIKIJE Maire-Adjoint

- **Association des Amis de Brou**
Conseil d'Administration
Membre de droit : Le Maire, ou son représentant
Représentant du Maire : Mme Sylviane CHENE Maire-Adjointe

- **ASDOMI-BOURG – Association de Maintien de Soins à Domicile de Bourg et son Agglomération**
Conseil d'Administration
Délégué titulaire : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe
Délégué suppléant : M. Raphaël DURET

- **Association LE BON REPOS**
 Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

- **Association des Maires du Département de l'Ain**
 Titulaire Suppléant
 BOURG 1 M Michel FONTAINE Mme Sylviane CHENE Maire-Adjointe
 BOURG 2 Mme Françoise COURTINE Maire-Adjointe M. Thierry DOSCH Maire-Adjoint

- **Association Syndicale de Gestion des Espaces Verts des Propriétaires des Terrains de la Croix Blanche et de la Copropriété Domaine du Stand**
 Assemblée Générale
 Représentant : M Sébastien GUERAUD Maire-Adjoint

- **Association des Utilisateurs du Réseau de Chauffage Urbain (ASSURC)**
 Assemblée Générale
 Représentant : Mme Charline LIOTIER Maire-Adjointe

- **BOU'SOL – Boulot Solidarité**
 Membre de droit du Conseil d'Administration M. le Maire ou son représentant
 Représentant du Maire : M Andy NKUNDIKIJE Maire-Adjoint

- **BTP CFA DE L'AIN**
 Conseil de Perfectionnement
 Titulaire M. Gérard LORA-TONET, Conseiller Délégué
 Suppléant Mme Sara TAROUAT-BOUTRY

- **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Ain**
 Conseil d'Administration
 Titulaire M. Thierry DOSCH Maire-Adjoint
 Suppléant Mme Sara TAROUAT-BOUTRY

- **Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (C.D.I.F.F. 01)**
 Conseil d'Administration
 Représentant : Mme Alexa CORTINOVIS Conseillère Déléguée

- **Centre National de l'Action Sociale (CNAS)**
 Assemblée Départementale
 Délégué : M. Thierry DOSCH Maire-Adjoint

- **Centre Pénitentiaire – Commission de Surveillance**
 Membre de droit M. le Maire ou son représentant
 Représentant du Maire : Mme Alexa CORTINOVIS Conseillère Déléguée

- **Centre Psychothérapique de l'Ain**
 Comité d'Etablissement
 Titulaire Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe
 Suppléant M. Raphaël DURET

• Centres Sociaux - Structures de proximité Reyssouze/Vennes/Croix Blanche/Plateau Gare/Terre en Couleurs

Représentants (2)

M Andy NKUNDIKIJE Maire-Adjoint
M. Fabrice CANET Maire-Adjoint

• Comité des Fêtes de la Ville de Bourg-en-Bresse

Conseil d'Administration

Délégués, Membres de droit (6)

Titulaires (3)

Mme Martine DESBENOIT Conseillère Déléguée
Mme Françoise COURTINE Maire-Adjointe
Mme Françoise PRUDENT

Suppléants (3)

Mme Sylviane CHENE, Maire-Adjointe
M. Christophe NIOGRET, Maire-Adjoint
Mme Patrica MEDEVIELLE

• Commission Communale des Impôts Directs

Titulaires (16)

M. Michel VERNE
M. Jean-Marc GERLIER
M. Daniel JUGLAIR
Mme Nicole BARREAU
M. Jacques FELIU
Mme Françoise BERTRAND
Mme Maryse COLIN
M. Marc MARTIN
Mme Danielle CHAMPEL
Mme Denise DARBON
M. Christian PORRIN
Mme Catherine MAITRE
M. Jacques VIEILLE
Mme Françoise ROUTHIER
Mme Anne BERTRAND ESTINGOY
M. Marc MOREL

Suppléants (16)

Mme Chantal BARDET
Mme Elisabeth PASUT
Mme Véronique ROCHE
Mme Maryse JOLY
M. Philippe BRICARD
Mme Anne JAILLARDON
Mme Christiane EVIEUX
M. Jean-Louis JOURNET
M. Michel OZIL
Mme Brigitte SANANES
M. Bernard GUILLEMAUT
Mme Nicole CHATOT
M. Thierry MANGEMATIN
M. René DUCAROUGE
Mme Jacqueline ARDITO
Mme Catherine LERDA

• Commission de Réforme des Agents des Collectivités Locales

Titulaires (2)

M Thierry DOSCH Maire-Adjoint
M. Christian BURTIN

Suppléants (2)

M. Michel FONTAINE
Mme Sara TAROUAT-BOUTRY

• Commission de suivi de site (CSS) du Centre de stockage des déchets de la Tienne

Titulaire

Mme Charline LIOTIER Maire-Adjointe

Suppléant

M. Baptiste DAUJAT Conseiller Délégué

• Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse – Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC)

Titulaire

M Thierry DOSCH Maire-Adjoint

Suppléant

M Michel FONTAINE Conseiller

• Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse – Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Représentants (2) :

M. Sébastien GUERAUD, Maire-Adjoint
M. Raphaël DURET

• **Conférence Territoriale de l'Action Publique de la Région Auvergne Rhône Alpes**
Représentant (1) M. Jean-François DEBAT, Maire

• **Conseil d'exploitation de la régie municipale du stationnement Bourg Parc Auto**

Membres du conseil municipal

Titulaires (2) M Claudie SAINT-ANDRE Maire-Adjointe
M Thierry DOSCH, Maire-Adjoint

Suppléants (2) M Sébastien GUERAUD Maire-Adjoint
Mme Françoise COURTINE, Maire-Adjointe

Personnes qualifiées

Titulaire (1) Mme Sophie LASNE Responsable du service Stratégie Opérations et Mobilités Urbaine

Suppléant (1) M. Tristan CAMPARDON Chargé d'Etudes Mobilité

• **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Membre de droit M. le Maire ou son représentant

Représentant du Maire : M Andy NKUNDIKIJE Maire-Adjoint

• **Croix Rouge Française – Comité Local**

Délégué : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

• **Croix Rouge Française – Comité Départemental**

Commission de Surveillance du Service Départemental d'Aides Ménagères aux Malades et Handicapés

Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

• **Délégué à la Défense**

Monsieur le Maire ou son Représentant : M Gérard LORA-TONET Conseiller Délégué

• **EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse**

Conseil d'Administration

Monsieur le Maire ou son Représentant : Mme Sylviane CHENE Maire-Adjointe

Représentants du Conseil Municipal (3)

Titulaires

Mme Martine DESBENOIT Conseillère Déléguée

Mme Anne FORESTIER

Mme Françoise PRUDENT

Suppléants

M. Christian BURTIN

M. Gérard LORA-TONET, Conseiller Délégué

Mme Catherine NOURRY

Personnes qualifiées (2)

Titulaires

M. Jean-Paul RODET

M. Alain BONTEMPS

Suppléants

M. Michel MATRAY

Mme Antonella VALENTINI

- **Résidence Autonomie Jean Bolard**
Membres du Conseil de Vie Sociale
Titulaire Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe
Suppléant M Raphaël DURET Conseiller
- **Résidence Autonomie Gustave**
Membres du Conseil de Vie Sociale
Titulaire Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe
Suppléant Mme Béatrice MORIN Conseillère
- **Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**
Membre de droit (1) M. le Maire ou son représentant :
Mme Sylviane CHENE Maire-Adjointe
Délégué (1) Mme Martine DESBENOIT Conseillère Déléguée
- **Maison de Retraite Résidence le Doyenne de Brou**
Conseil d'Etablissement
Représentant : Mme Bénédicte CERTAIN-BRESSON
- **Maison de Retraite Résidence Les Peupliers**
Conseil d'Etablissement
Représentant : Mme Alexa CORTINOVIS, Conseillère Déléguée
- **Mission Locale Jeunes**
Président du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Association
De Droit : M. Le Maire ou son représentant
M Andy NKUNDIKIJE Maire-Adjoint
- **Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – Conseil Départemental**
Représentant : M. Gérard LORA-TONET Conseiller Délégué
- **Office Municipal des Sports (O.M.S)**
- **Comité Directeur et Assemblée Générale**
Représentants du Conseil Municipal (4) : M Christophe NIOGRET Maire-Adjoint
M. Claude MARQUIS
Mme Françoise PRUDENT
Mme Béatrice MORIN
- **Représentant des Services (1) :** Mme Hélène POINOT
- **ORSAC ITEP LES ALANIER – (Organisation pour la Santé et l'Accueil)**
Représentant : Mme Nadia OULED SALEM Maire-Adjointe
- **Prévention Routière – Association**
Délégué : M Sébastien GUERAUD Maire-Adjoint
- **Réseau Français des Villes Educatrice**
Assemblée Générale
Représentant : M Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint
- **Réseau Français des Villes Santé de l'OMS**
Assemblée Générale
Représentant : Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

- **Résidence Accueil des Jeunes – Les Trois Saules**

Conseil d'Administration

Membre de Droit M. Le Maire
Membre Suppléant : M Andy NKUNDIKIJE Maire-Adjoint

- **Société Anonyme d'Economie Mixte – PROMOBourg**

Conseil d'Administration

Représentant : Mme Françoise COURTINE Maire-Adjointe

- **Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (S.E.M.C.O.D.A)**

Assemblée Générale et Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires

Représentant - Délégué spécial (1) : M. Michel FONTAINE Conseiller

ACCEPTÉ en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et intercommunalités actionnaires.

Commission d'attribution des logements

Membre de droit : M. Andy NKUNDIKIJE, Maire-Adjoint

- **Société Française du Tunnel Routier de FREJUS**

Assemblée Générale des Actionnaires et Assemblées Spéciales

Représentant : M Le Maire

- **Société de Gestion du Parc des Expositions de l'Ain (SOGPEA)**

Conseil d'Administration

Titulaire Mme Françoise COURTINE Maire-Adjointe
Suppléant M Thierry MOIROUX Conseiller Délégué

Assemblée Générale des Actionnaires

Représentant de la Ville : Mme Françoise COURTINE Maire-Adjointe

- **Société Publique Locale CAP 3 B Aménagement « INTERRA »**

Conseil d'Administration

Représentants (2) : Mme Claudie SAINT-ANDRE Maire-Adjointe
Mme Françoise COURTINE, Maire-Adjointe

Représentant permanent à l'Assemblée Générale (1) : Mme Claudie SAINT-ANDRE, Maire-Adjointe

- **Société Publique Locale OSER d'Efficacité Énergétique**

Conseil d'Administration et Assemblées Ordinaires, Extraordinaires et Spéciales

Représentant titulaire du Conseil Municipal (1) : Mme Charline LIOTIER Maire-Adjointe

AUTORISE Mme Charline LIOTIER à accepter toute fonction dans ce cadre et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

- **SOLIHA AIN**

Conseil d'Administration

Titulaire M Jean-François DEBAT, Maire
Suppléant Mme Claudie SAINT-ANDRE Maire-Adjointe

• **Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-COMMUNICATION de l'Ain**

Délégués (5) :

Mme Charline LIOTIER Maire-Adjointe
Mme Françoise COURTINE Maire-Adjointe
M. Michel FONTAINE
M. Raphaël DURET
M. Aurane REIHANIAN

Délégués suppléants (10) :

M Jean-François DEBAT
M. Suaip ZINKAL
M. Raphaël DURET
Mme Isabelle MAISTRE, Maire-Adjointe
M. Sébastien GUERAUD, Maire-Adjoint
M. Baptiste DAUJAT, Conseiller Délégué
M. Benoît FEUVRIER
M. Jean-Luc ROUX
Mme Patricia MEDEVIELLE
M. Michael RUIZ

• **UDAF de l'Ain**

Représentant :

Mme Nadia OULED-SALEM Maire-Adjointe

• **Etablissements d'Enseignement Public du Second Degré et Etablissements Spécialisés**

LYCEE D'ETAT EDGAR QUINET – Conseil d'Administration

Titulaires :

M Suaip ZINKAL
M. Fabrice CANET, Maire-Adjoint

Suppléants

Mme Nathalie MARIADASSOU
Mme Sara TAROUAT-BOUTRY

LYCEE D'ETAT LALANDE – Conseil d'Administration

Titulaires

M Jean-Luc ROUX
M. Suaip ZINKAL

Suppléants

Mme Nathalie MARIADASSOU
M. Thierry MOIROUX, Maire-Adjoint

LYCEE D'ETAT J.M.CARRIAT et L.E.P. CARRIAT – Conseil d'Administration

Titulaires

M Christian BURTIN
M. Ouadie MEHDI

Suppléants

M Michel FONTAINE
Mme Françoise COURTINE, Maire-Adjointe

L.E.P. GABRIEL VOISIN – Conseil d'Administration

Titulaires

M Raphaël DURET
M Christophe NIOGRET, Maire-Adjoint

Suppléants

M Baptiste DAUJAT, Conseiller Délégué
M. Christian BURTIN

L.E.P. MARCELLE PARDE – Conseil d'Administration

Titulaires

Mme Bénédicte CERTAIN-BRESSON

Mme Patricia MEDEVIELLE

Suppléants

Mme Béatrice MORIN

M. Benoît FEUVRIER

L.E.P. AGRICOLE DES SARDIERES

Conseil d'Administration

Titulaire

M Baptiste DAUJAT Conseiller Délégué

Suppléant

M Claude MARQUIS

Conseil Intérieur

Titulaire

M Baptiste DAUJAT Conseiller Délégué

Suppléant

M Claude MARQUIS

ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE DE LA CHAGNE (E.R.E.A) – Conseil d'Administration

Titulaire

Mme Alexa CORTINOVIS, Conseillère Déléguée

• Collèges

COLLEGE DE BROU – Conseil d'Administration

Titulaire

M Jean-Luc ROUX

Suppléant

M. Gérard LORA-TONET, Conseiller Délégué

COLLEGE VICTOIRE DAUBIE – Conseil d'Administration

Titulaire

M Suaip ZINKAL

Suppléant

M Fabrice CANET, Maire-Adjoint

COLLEGE THOMAS RIBOUD – Conseil d'Administration

Titulaire

M Benoit FEUVRIER

Suppléant

Mme Bénédicte CERTAIN-BRESSON

COLLEGE DU REVERMONT – Conseil d'Administration

Titulaire

M Claude MARQUIS

Suppléant

M. Ouadie MEHDI

• Organismes de Gestion des Ecoles Primaires Publiques et Privées de Bourg-en-Bresse

GROUPES SCOLAIRES PUBLICS

ECOLE DE L'ALAGNIER

Le Maire ou son représentant :

M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint

1 représentant du Conseil Municipal :

M. Claude MARQUIS

ECOLE DES ARBELLES

Le Maire ou son représentant :

M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint

1 représentant du Conseil Municipal :

Mme Yvonne GAHWA

ECOLE A BAUDIN

Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Jessie MALLET
ECOLE DE BROU Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint M. Benoît FEUVRIER
ECOLE L CARNOT Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Charline LIOTIER, Maire-Adjointe
ECOLE A DAUDET Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint M. Claude MARQUIS
ECOLE DES DIMES Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Yvonne GAHWA
ECOLE C JARRIN Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Jessie MALLET
ECOLE DES LILAS Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint M. Benoît FEUVRIER
ECOLE L PARANT Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Charline LIOTIER, Maire-Adjointe
ECOLE C PEGUY Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint M Claude MARQUIS
ECOLE DU PELOUX Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Yvonne GAHWA
ECOLE DES VENNES Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Jessie MALLET
ECOLE C PERRAULT Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint M. Benoît FEUVRIER
ECOLE C ROBIN Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint Mme Charline LIOTIER, Maire-Adjointe
ECOLE SAINT EXUPERY Le Maire ou son représentant : 1 représentant du Conseil Municipal :	M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint M. Claude MARQUIS

GROUPES SCOLAIRES PRIVES

ECOLE JEANNE D'ARC

Le Maire ou son représentant : M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint
1 représentant du Conseil Municipal : Mme Yvonne GAHWA

ECOLE NOTRE-DAME

Le Maire ou son représentant : M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint
1 représentant du Conseil Municipal : Mme Jessie MALLET

ECOLE SAINT LOUIS/SAINT VINCENT

Le Maire ou son représentant : M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint
1 représentant du Conseil Municipal : M. Benoît FEUVRIER

ECOLE SAINT-MARIE

Le Maire ou son représentant : M. Benjamin ZIZIEMSKY Maire-Adjoint
1 représentant du Conseil Municipal : Mme Charline LIOTIER, Maire-Adjointe

N° 2020.07.07 - Indemnités de fonction des élus (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Reihanian, Ruiz

A LA MAJORITE des votants (37 voix), 4 voix contre (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT et M. BUISSON)

FIXE le montant total de l'enveloppe mensuelle des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal à la somme de 23 628,11€ soit 283 537,31€ pour 12 mois. Cette enveloppe sera automatiquement revalorisée, conformément à l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique ou à la majoration de la valeur du point de l'indice, le cas échéant.

DECIDE d'appliquer à compter du 23 mai 2020, les taux d'indemnités suivants :

- le Maire : 112.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- chaque Maire Adjoint : 30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique;
- chaque Conseiller délégué : 12.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- chaque Conseiller : 2.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

INDIQUE que le montant de ces indemnités est conforme avec l'enveloppe mensuelle globale des indemnités des membres du Conseil Municipal telle que définie ci-dessus.

ANNEXE : Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal

Nom de l'élu	Fonction	% de l'indice brut 1027	Indemnité brute
DEBAT Jean-François	Maire	112,50%	4 375,58 €
MAISTRE Isabelle	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
DOSCH Thierry	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
CHENE Sylviane	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
NIOGRET Christophe	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
OULED SALEM Nadia	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
CANET Fabrice	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
COURTINE Françoise	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
NKUNDIKIJE Andy	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
SAINT ANDRE Claudie	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
ZIZIEMSKY Benjamin	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
LIOTIER Charline	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
GUERAUD Sébastien	Maire adjoint	30,00%	1 166,81 €
FONTAINE Michel	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
LORA-TONET Gérard	Conseiller délégué	12,50%	486,17 €
DESBENOIT Martine	Conseiller délégué	12,50%	486,17 €
BURTIN Christian	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
MARQUIS Claude	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
FORESTIER Anne	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
PRUDENT Françoise	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
NOURRY Catherine	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
MOIROUX Thierry	Conseiller délégué	12,50%	486,17 €
MEDEVIELLE Patricia	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
MORIN Béatrice	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
GAHWA Yvonne	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
CERTAIN-BRESSON Bénédicte	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
TAROUAT BOUTRY Sara	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
MARIADASSOU Nathalie	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
ROUX Jean-Luc	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
DURET Raphaël	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
MEHDI Ouadie	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
CORTINOVIS Alexa	Conseiller délégué	12,50%	486,17 €
FEUVRIER Benoit	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
MALLET Jessie	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
ZINKAL Suaip	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
DAUJAT Baptiste	Conseiller délégué	12,50%	486,17 €
BARDET Marie-Jo	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
BLOISE Agnès	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €

COQUELET Christophe	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
REIHANIAN Aurane	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
BUISSON Jérôme	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
CHAUSSAT Blanche	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €
RUIZ Mickaël	Conseiller municipal	2,90%	112,79 €

N° 2020.07.08 - Droit à la formation des Elus et remboursement des frais de missions - Modalités
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

FIXE comme suit les modalités d'exercice du droit à la formation des élus, les orientations et les crédits ouverts à ce titre au budget de la collectivité à savoir :

- Les membres du conseil municipal ont **droit à une formation adaptée à leurs fonctions**. La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local. Seules les formations dispensées par des organismes publics ou privés agréés par le Ministère de l'Intérieur sont prises en charge par la collectivité. Ne sont pas concernés les voyages d'études qui nécessitent une délibération spécifique.

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Les frais d'enseignement seront payés, sur facture, directement à l'organisme formateur agréé.

Les frais de séjour (hébergement et restauration) et de déplacement seront remboursés dans les mêmes conditions que pour le personnel municipal et en application des textes en vigueur pour les agents de la fonction publique.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, soit 283 537,31€ par an. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Il est précisé qu'une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année du mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Compte tenu de ces éléments, le montant des crédits de formation est fixé à la somme de 8 600 €.

Ces crédits de formation (frais d'enseignement, de déplacement et de séjour) sont répartis annuellement, par groupes politiques représentés au sein de l'assemblée et au prorata du nombre d'élus les composants, ce qui donne le tableau suivant (arrondi) :

Majorité municipale	Un nouveau souffle pour Bourg-en-Bresse	Bourg Réveille toi !	Vision Bourg
36 élus	4 élus	2 élus	1 élu
7 200 €	800 €	400 €	200 €

L'exécutif de la collectivité est le seul ordonnateur des dépenses et doit être saisi préalablement à toute action de formation afin d'engager les formalités afférentes entre la Ville et l'Organisme agréé choisi. Un ordre de mission doit être établi.

- Les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un **droit individuel à la formation** d'une durée de 20 heures, cumulable sur toute la durée du mandat. La mise en œuvre de ce droit relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations relatives à l'exercice du mandat ou contribuant à l'acquisition de compétences nécessaires, le cas échéant, à sa réinsertion professionnelle à l'issue du mandat. Concernant les premières, seules les formations dispensées par des organismes publics ou privés agréés par le Ministère de l'Intérieur sont prises en charge de la collectivité.

Les demandes de formation sollicitées dans ce cadre doivent être adressées au fonds créé pour le financement

du droit individuel à la formation des élus locaux et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités de fonction versées aux membres des conseils municipaux). La Commune doit en être informée. Un ordre de mission doit être établi.

Les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les mêmes conditions et modalités que pour les déplacements des personnels civils de l'Etat (décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, sur présentation d'un état de frais, par ce même fonds.

ARRETE comme suit les conditions de remboursement de frais exposés par les élus chargés de l'exécution de **mandats spéciaux** par le conseil municipal, sachant que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Un ordre de mission doit être établi.

- Les frais ainsi exposés (frais de séjour : repas nuitées) seront remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires.
- Les frais de transport seront pris en charge sur présentation d'un état de frais accompagné des factures acquittées.
- S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance, et sur présentation d'un état de frais.
- Les autres dépenses liées à l'exercice du mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal.
- Les déplacements hors de France sont pris en charge sur la base des frais réels engagés, sur production d'un état de frais et de justificatifs.

Étant précisé que la prise en charge de ces frais peut être faite directement par la collectivité ou faire l'objet d'un remboursement à l'élu sur présentation d'un état de frais et production de factures.

ARRETE comme suit les conditions de remboursement de **frais engagés par les élus (transport et séjour) pour se rendre à des réunions** dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune à qualité, lorsque la réunion a lieu **hors du territoire de celle-ci**. Un ordre de mission doit être établi.

- Les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie à qualité, forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires.
- Lorsqu'ils sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement, sur production de justificatifs, des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés dans ce cadre, mais également pour prendre part aux séances du conseil municipal et aux réunions des commissions et des instances dont ils font partie à qualité qui ont lieu sur le territoire de la commune.
- Les membres du conseil municipal bénéficient d'un remboursement par la commune des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation :
 - 1° Aux séances plénières du conseil municipal ;
 - 2° Aux réunions de commissions dont ils sont membres et instituées par une délibération du conseil municipal ;

3° Aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

- Les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur présentation de justificatifs, et après délibération du conseil municipal.

S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement, sur présentation de justificatifs, ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

AUTORISE M le Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à signer tout acte en relation avec les déplacements et les actions de formations sollicitées par les élus.

N° 2020.07.09a - PERSONNEL TERRITORIAL - Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Ruiz

A LA MAJORITE des votants (42 voix), 1 voix contre (M. RUIZ)

ABROGE la délibération n°18 du 24 juin 2002.

AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les cas suivants :

- pour assurer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels absents dans les conditions fixées par la réglementation, actuellement prévue à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, actuellement fixé à l'article 3-1-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, actuellement fixé à l'article 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- pour mener à bien un projet ou une opération identifiée par le biais d'un contrat de projet dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, actuellement fixé à l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, dans les conditions prévues par la réglementation, actuellement fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour l'ensemble des cas de recrutements d'agents contractuels précités, l'autorisation de recrutement donnée au Maire suivra l'évolution de la réglementation en matière de recrutement d'agents contractuels.

N° 2020.07.09b - PERSONNEL TERRITORIAL - Délibération autorisant le recrutement de professeurs des écoles dans le cadre d'une activité accessoire (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE le Maire à recruter des enseignants et des directeurs d'écoles dans le cadre d'activités accessoires afin qu'ils assurent des activités périscolaires dans les écoles de la Ville,

DECIDE de fixer la rémunération des interventions de ces personnels aux montants plafonds de rémunération prévus dans ce cadre par la réglementation, avec réévaluation automatique à chaque modification réglementaire, les montants bruts actuellement en vigueur étant les suivants :

	Heures d'enseignement	Heures d'étude surveillée	Heure de surveillance
Instituteurs/directeurs d'école élémentaires	22,26 €	20,03 €	10,68 €
Professeurs des écoles de classe normale	24,82 €	22,34 €	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe	27,30 €	24,57 €	13,11 €

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les arrêtés individuels portant recrutement de ces personnels.

N° 2020.07.09c - PERSONNEL TERRITORIAL - Vacations des psychologues et des médecins (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE le recrutement de médecins vacataires.

AUTORISE le recrutement de psychologues vacataires.

ABROGE les précédentes délibérations fixant le montant des vacations des médecins des équipements petite enfance, et des psychologues vacataires.

DECIDE de fixer la rémunération horaire brute des médecins à 97 euros brut de l'heure (indemnité compensatrice de congés annuels comprise) et à 65 euros brut de l'heure (indemnité compensatrice de congés annuels comprise) pour les psychologues vacataires.

Cette rémunération suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique

L'augmentation éventuelle interviendra au 1er janvier de chaque année.

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation, à signer les conventions ou actes administratifs en lien à la présente délibération.

N° 2020.07.09d - PERSONNEL TERRITORIAL - Surveillance de l'activité pêche sur le plan d'eau de Bouvent (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ABROGE les précédentes délibérations fixant le montant des vacations du garde pêche.

AUTORISE le recrutement d'un agent chargé de la surveillance de l'activité pêche sur le plan d'eau de Bouvent.

DECIDE de fixer le nombre annuel maximal de vacations à 180, réparties tout au long de l'année en fonction des périodes d'activité.

DECIDE de fixer le montant de la vacation à 11,16€ (indemnité compensatrice de congés annuels comprise), montant indexé sur l'évolution du SMIC.

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les arrêtés municipaux en lien à la présente délibération.

N° 2020.07.09e - PERSONNEL TERRITORIAL - Gratification pour les stagiaires accueillis dans les services municipaux (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ABROGE les précédentes délibérations en date des 23 juin 1997 et 26 mai 2008.

DECIDE d'attribuer une gratification aux stagiaires accueillis par la ville dont la durée de stage est supérieure à deux mois.

Cette gratification sera calculée sur la base de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, et actualisée le cas échéant en cas de revalorisation de ce pourcentage selon la réglementation de la sécurité sociale.

N° 2020.07.09f - PERSONNEL TERRITORIAL - Indemnités horaires pour travail de dimanches et jours fériés (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ABROGE la précédente délibération du 21 février 1977 portant indemnité horaire pour travail de dimanches et jours fériés.

AUTORISE le versement de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés aux agents titulaires, stagiaires et contractuels dans les conditions susvisées.

DECIDE de fixer le montant de cette indemnité à 0,74€ bruts de l'heure. (ce montant pourra être réévalué en application de la réglementation en vigueur).

N° 2020.07.09g - PERSONNEL TERRITORIAL - Versement de l'indemnité forfaitaire des agents sociaux pour travail du dimanches et des jours fériés (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE le versement d'une indemnité forfaitaire pour travail du dimanche ou d'un jour férié aux agents relevant du cadre d'emplois des agents sociaux, titulaires et contractuels dans les conditions sus-visées.

FIXE le montant de l'indemnité en application de la réglementation en vigueur, qui s'établit au 1er janvier 2020 à 47,84 € brut pour 8 heures de travail effectif, qui sera revalorisé dans les mêmes proportions que la valeur annuelle des traitements de la fonction publique territoriale. Ce montant est proratisé en fonction du nombre d'heures réalisées.

N° 2020.07.09h - PERSONNEL TERRITORIAL - Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonctions (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A LA MAJORITE des votants (42 voix), 1 voix contre (M. RUIZ)

ABROGE les précédentes délibérations fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pouvait être attribué.

DECIDE de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué selon la proposition exposée ci-dessus.

N° 2020.07.09i - PERSONNEL TERRITORIAL - Liste des fonctions permettant l'attribution d'un véhicule de service ou de fonction (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A LA MAJORITE des votants (38 voix), 5 voix contre (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN et RUIZ)

ABROGE la délibération du 20 février 2006.

APPROUVE la liste des fonctions et des missions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents utiles à cet effet.

N° 2020.07.09j - PERSONNEL TERRITORIAL - Création d'emplois de collaborateurs de cabinet (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), 6 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSAT, MM COQUELET, REIHANIAN et BUISSON)

ABROGE la délibération du 14 mai 2001.

DECIDE de créer 3 emplois de collaborateurs de cabinet dans les conditions évoquées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement de ces collaborateurs de cabinet, à signer les arrêtés, les contrats et avenants éventuels nécessaires à ces recrutements.

AUTORISE le Maire à fixer la rémunération individuelle de chacun d'eux dans les limites réglementaires, avec réévaluation automatique à chaque modification réglementaire, augmentée le cas échéant du supplément familial de traitement.

N° 2020.07.09k - PERSONNEL TERRITORIAL - Mise à disposition d'un agent de Bourg Habitat (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Ruiz, Reihanian

A LA MAJORITE des votants (36 voix), 5 voix contre (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET REIHANIAN et RUIZ), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT et M. BUISSON)

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent titulaire de Bourg Habitat pour exercer les fonctions d'assistante du Maire.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer au nom et pour le compte de la Ville, la convention de mise à disposition qui précisera les modalités de mise à disposition de cet agent, et ses éventuels avenants, notamment ceux permettant la prolongation de cette mise à disposition.

N° 2020.07.09l - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des emplois (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

- création d'1 emploi de conservateur des bibliothèques,
- suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,

- suppression d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- création d'1 emploi d'attaché territorial à temps complet,
- suppression d'1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'attaché principal à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'attaché territorial à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet 81,14%,
- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi contractuel de responsable du pôle action sociale à temps complet pour lequel le recrutement sera fondé sur l'article 3-3 2°, compte tenu des besoins du service et de l'absence de possibilité de recrutement statutaire liés à la période de crise sanitaire du 1er semestre 2020,
- suppression d'1 emploi d'attaché territorial à temps complet,
- création d'1 emploi contractuel de responsable du service Action Culturelle à temps complet pour lequel le recrutement sera fondé sur l'article 3-3 2°, compte tenu des besoins du service et de l'absence de possibilité de recrutement statutaire liés à la période de crise sanitaire du 1er semestre 2020,
- suppression d'1 emploi de médiateur culturel contractuel à temps non complet 70%,
- création d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent de sécurité entrée sortie des écoles à temps non complet 24%,
- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet,
- création d'1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2e classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'assistant socio-éducatif de 1ère classe à temps complet.
- création d'1 emploi d'ingénieur principal à temps complet,
- suppression d'1 emploi contractuel de directeur de la régie stationnement à temps complet

N° 2020.07.10 - Convention cadre de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Ruiz, Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE la convention-cadre de mutualisation entre la Ville de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse avec prise d'effet au 21 avril 2020 pour 6 ans, soit jusqu'au 20 avril 2026, renouvelable par tacite reconduction.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, au nom et pour compte de la Ville de Bourg-en-Bresse, la convention-cadre de mutualisation entre la Ville de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, ainsi que les conventions d'application, les arrêtés municipaux et autres documents établis pour l'application de la convention précitée.

N° 2020.07.11 - Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet, Buisson, Ruiz

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne Rhône-Alpes accompagné de la réponse écrite de Monsieur le Maire, concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2012 à 2017.

PREND ACTE de la tenue du débat portant sur le rapport.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

N° 2020.07.12a - Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal - Exercice 2019 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements - Approbation (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (36 voix), 7 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSATet MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON et RUIZ)

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBSERVE que les prévisions budgétaires des chapitres 042, 040, 77 et 024 ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur.

N° 2020.07.12b - Compte administratif - Exercice 2019 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements - Approbation (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

A L'UNANIMITE des votants (35 voix), 7 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSATet MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON et RUIZ)

VOTE, hors de la présence du Maire et sous la présidence de Madame Isabelle MAISTRE., les résultats définitifs, tels que repris dans les tableaux ci-joints

CA 2019 : RESULTATS

	Ville	Aérodrome	Parcs de stationnement	Lotissements	Services funéraires	TOTAL
INVESTISSEMENT						
Solde de clôture 2019	-2 565 917,89	-27 535,71	219 032,56	599 903,20	2 624,38	-1 771 893,46
Report exercice antérieur	-3 497 729,42	30 625,53	26 606,09	-465 571,23	8 495,21	-3 897 573,82
Solde d'exécution	-6 063 647,31	3 089,82	245 638,65	134 331,97	11 119,59	-5 669 467,28
Solde des restes à réaliser	1 672 405,35		-128 365,93			1 544 039,42
Besoin (ou excédent) de financement	-4 391 241,96	3 089,82	117 272,72	134 331,97	11 119,59	-4 125 427,86
FONCTIONNEMENT						
Résultat de l'exercice	6 128 737,95		117 450,11		-7 307,66	6 238 880,40
Résultat antérieur	1 036 411,69		50 000,00	647 056,78	191,80	1 733 660,27
Résultat cumulé	7 165 149,64		167 450,11	647 056,78	-7 115,86	7 972 540,67
Disponible	2 773 907,68	3 089,82	284 722,83	781 388,75	4 003,73	3 847 112,81

VILLE DE BOURG EN BRESSE

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VILLE				
	DEPENSES	57 532 178,60	25 382 041,18	82 914 219,78
	RECETTES	63 660 916,55	22 816 123,29	86 477 039,84
	RESULTAT	6 128 737,95	-2 565 917,89	3 562 820,06
AERODROME				
	DEPENSES	156 536,45	111 610,57	268 147,02
	RECETTES	156 536,45	84 074,86	240 611,31
	RESULTAT	0,00	-27 535,71	-27 535,71
PARCS DE STATIONNEMENT				
	DEPENSES	552 175,13	783 712,82	1 335 887,95
	RECETTES	669 625,24	1 002 745,38	1 672 370,62
	RESULTAT	117 450,11	219 032,56	336 482,67
LOTISSEMENTS				
	DEPENSES	2 515 668,03	2 515 668,03	5 031 336,06
	RECETTES	2 515 668,03	3 115 571,23	5 631 239,26
	RESULTAT	0,00	599 903,20	599 903,20
SERVICES FUNERAIRES				
	DEPENSES	47 269,34	0,00	47 269,34
	RECETTES	39 961,68	2 624,38	42 586,06
	RESULTAT	-7 307,66	2 624,38	-4 683,28
TOTAL DES BUDGETS				
	DEPENSES	60 803 827,55	28 793 032,60	89 596 860,15
	RECETTES	67 042 707,95	27 021 139,14	94 063 847,09
	RESULTAT	6 238 880,40	-1 771 893,46	4 466 986,94



www.bourgenbresse.fr

**Rapport de présentation
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Sommaire

1 BUDGET PRINCIPAL VILLE.....	8
SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	9
1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	9
1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011).....	10
1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012).....	10
1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65).....	10
1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66).....	11
1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67).....	11
1.1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (chapitre 68).....	11
1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	12
1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)	13
1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73).....	13
1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74).....	14
1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75).....	15
1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77).....	15
1.2.6 REPISES SUR PROVISIONS (chapitre 78).....	16
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	18
1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	19
1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 1 393 319,17 €.....	19
1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23).....	19
1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	20
1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	20
1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	21
1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10).....	21
1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13).....	21
1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	21
1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	22
2 BUDGET AERODROME.....	24
3 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	26
4 BUDGET SERVICES FUNERAIRES.....	28
5 BUDGET LOTISSEMENTS.....	29

SYNTHESE GÉNÉRALE - budget général

Document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le budget général est un document de travail de la Commission 2016 n° 3419

Le **compte administratif** permet en fin d'exercice de constater l'arrêté des comptes : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres) au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

SYNTHESE GENERALE - budget principal

Changement de périmètre et de structure entre 2018 et 2019 :

Le budget de fonctionnement de la ville fait l'objet d'une modification de périmètre en 2019 qu'il convient d'explicitier afin d'apprécier l'évolution réelle des dépenses et des recettes par rapport à 2018.

Les causes principales de ce changement sont liées :

- 1) au transfert à CA3B de nouvelles compétences au 01/01/2019 :
 - . eau assainissement et eaux pluviales
 - . du contingent incendie et de l'allocation vétéran
- 2) au transfert à CA3B du résultat 2018 des budgets eau et assainissement
- 3) à la prise en charge de dépenses exceptionnelles ou l'encaissement de recettes exceptionnelles :
 - . renonciation à l'avance faite à l'entreprise Floriot dans le cadre des travaux sur le bâtiment Amiot pour 132 970 € (voir délibération du Conseil municipal en date de juin 2019)
 - . perception d'une recette conséquente et exceptionnelle pour 743 174,69 € dans le cadre de la valorisation de certificats d'économie d'énergie obtenus par la Ville grâce aux travaux d'isolation et d'amélioration thermique des bâtiments municipaux confiés par la ville à la SPL Efficacité Énergétique.

Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement que ce soit en chiffres bruts (respectivement de + 1,3 % et + 0,8 %) ou à périmètre constant (+ 2 % et 1,7 % à périmètre constant).

Après une hausse de + 11,3 % en 2018, la capacité d'autofinancement hors produits de cessions et valorisation des certificats d'énergie s'améliore encore en 2019 passant de 7 584 K€ à 7 733 K€ soit + 148 K€ (+ 333 K€ à périmètre constant, + 4 %).

Ces bons résultats permettent la poursuite et ou la finalisation des projets du mandat sans obérer l'avenir.

La CAF couvre largement le remboursement de la dette qui diminue (5 103 K€ contre 5 344 K€ en 2018) et le taux d'épargne s'en trouve encore amélioré, à 12,6 % au lieu de 12,4 % en 2018 et (11,3 % en 2017), témoignant d'une situation financière saine.

Effort d'équipement et son financement :

Les investissements sont réalisés à un niveau exceptionnellement élevé, jamais atteint jusqu'à présent par la ville (alors même que plusieurs compétences ont été transférées à CA3B : équipements informatiques et eaux pluviales notamment), à hauteur de 17 555 K€, ils sont en phase avec le plan de mandat et en corrélation avec les marges de manœuvre de la collectivité.

Ces dépenses sont financées avec un emprunt plus faible qu'en 2018 et 2017 (3 500 contre 4 400 K€ en 2018 et 5 000 K€ en 2017) grâce à un autofinancement accru, une augmentation sensible des subventions reçues (4 716 K€ au lieu de 3 871 K€ en 2018 et 1 853 K€ en 2017) et la hausse du produit de FCTVA.

Endettement :

Les emprunts nouveaux encaissés (3 500 K€) étant inférieurs aux remboursements (5 103 K€), la dette totale consolidée avec la SPL OSER s'élève à 42 650 K€ fin 2019, en diminution de 3,8 % et permettant d'améliorer la capacité de désendettement qui passe de 5,8 années en 2018 à 5,5 années (rappel 6,6 ans en 2017).

Taux d'exécution :

Le taux d'exécution reste particulièrement élevé en dépenses réelles de fonctionnement (99,4 % contre 99,6 % en 2018 et 98,2 % en 2017). Il est très satisfaisant en investissement, à 85 % (contre 72,6 % en 2018).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 101,6 % au lieu de 100,2 % en 2018, attestant de la justesse de l'estimation faite lors de l'adoption du budget primitif ajusté en DM.

Résultats comptables et solde disponible de fin d'exercice :

Le résultat comptable du fonctionnement est en progression (6 129 K€ contre 5 987 K€ en 2018), en raison de l'évolution plus favorable des produits de fonctionnement par rapport aux charges.

En intégrant le résultat reporté de 2018, ce résultat ressort à 7 165 K€.

La section d'investissement dégageant un solde négatif de 4 392 K€ (après prise en compte des restes à réaliser), le solde disponible de fin d'exercice est de 2 774 K€.

BUDGET CONSOLIDE

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2019, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aéroport, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements), se présente comme suit :

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	67 042 707,95	recettes	27 021 139,14
dépenses	60 803 827,55	dépenses	28 793 032,60
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 238 880,40	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 1 771 893,46
+ résultat antérieur reporté	+ 1 733 660,27	+ solde antérieur reporté	- 3 897 573,82
= résultat net	+ 7 972 540,67	+ solde des restes à réaliser	+ 1 544 039,42
RESULTAT A AFFECTER	+ 7 972 540,67	BESOIN DE FINANCEMENT	- 4 125 427,86

1 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	63 660 916,55	recettes	22 816 123,29
dépenses	57 532 178,60	dépenses	25 382 041,18
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 128 737,95	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 2 565 917,89
+ résultat antérieur reporté	+ 1 036 411,69	+ solde antérieur reporté	- 3 497 729,42
= résultat net	+ 7 165 149,64	+ solde des restes à réaliser	+ 1 672 405,35
RESULTAT A AFFECTER	+7 165 149,64	BESOIN DE FINANCEMENT	- 4 391 241,96

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT

RECETTES TOTALES	63 660 916,55
DEPENSES TOTALES	57 532 178,60
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 6 128 737,95
+ RESULTAT ANTERIEUR	+ 1 036 411,69
= RESULTAT CUMULE	+ 7 165 149,64

1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 56 194 231,72 € en réalisation, pour une prévision de 56 545 508,52 €, soit un très bon taux de réalisation, supérieur aux deux précédents exercices (99,4 % contre 99,3 % en 2018 et 98,3 % en 2017).

Les dépenses **de gestion courante** (charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion) évoluent modérément, à périmètre constant de +1,9 %. Cette faible évolution est obtenue grâce à la maîtrise des charges de personnel et des subventions.

A périmètre constant, les dépenses **réelles** de fonctionnement (incluant les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions) s'élèvent à 53 653 556 €. Comme pour les dépenses de gestion, leur évolution est encadrée à + 1,7 % en 2019, soit un rythme proche de l'inflation (l'indice des prix à la consommation harmonisé 2019 s'est élevé à + 1,6 %).

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 11 420 965,92 €, représentent 19,9 % du total des dépenses de fonctionnement et sont réalisées à hauteur de 97,9 % (98,7 % en 2018 et 94,2 % en 2017).

A périmètre constant, leur évolution est de + 2,7 % (soit + 286 899,23 €) après neutralisation notamment de l'impact du transfert de la compétence eau/assainissement/eaux pluviales à CA3B.

L'augmentation de ce chapitre est liée à la conjugaison de 3 facteurs :

1) la hausse subie ou non maîtrisable dans le cadre des opérations suivantes :

. le poste énergie (gaz, électricité, chauffage urbain et carburants : 2 655 622,02 €) s'accroît de 66 403,75€ alors que la consommation est stabilisée en raison de la hausse des tarifs de l'électricité notamment (+ 20 % du prix de l'électron)

. la maintenance et l'entretien des équipements de chauffage des bâtiments municipaux : + 35 775,21 €

2) le lancement des actions du NPNRU Pont des chèvres et cœur de ville :

. NPNRU Pont des chèvres : + 31 433,01 €

. animation du cœur de ville – fêtes et manifestations : + 29 493,38 € (en contrepartie de la subvention de l'État équivalente)

3) une politique volontariste en faveur de la propreté urbaine et des espaces verts :

. entretien des espaces verts (du fait de l'accroissement des surfaces) : + 57 623,31 €

. plan propreté et entretien de la Reyssouze : + 53 366,16 €

1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 33 798 428,41 € et représentent 58,7 % des dépenses de fonctionnement. Leur hausse maîtrisée, à périmètre constant (compte tenu en particulier du transfert de l'allocation de vétéran), est de + 2,3 % soit + 772 447,55 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution intègre principalement la création d'un poste au service état civil et quatre postes au service petite enfance (en raison de l'ouverture du nouvel espace petite enfance Jarrin) ainsi que l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT : évolutions statutaires, avancements,...) et les avancements liés à la mise en œuvre du protocole dit « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 12,5 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 7 208 291,08 € (contre 8 185 258,24 € en 2018), soit - 976 967,16 € (- 11,9 %).

A périmètre constant, il évolue de - 3,3 %, soit - 243 927,55 €.

La baisse de ce poste est, en majeure partie, liée au transfert de la compétence incendie (- 726 384 €) et eau/assainissement à CA3B et la prise en charge par CA3B de charges de centralité.

Cette baisse est principalement portée sur les subventions versées aux organismes privés et associations : première composante de ce chapitre, elles sont réalisées pour un montant global de 3 265 843,82 €

Les autres subventions de fonctionnement, c'est-à-dire les subventions versées aux organismes publics s'élèvent à 2 268 219,45 € (pour presque le même montant qu'en 2018 : 2 269 123 €) et concernent la subvention versée au CCAS (910 925,17€), à l'EPCC « théâtre » au titre de son fonctionnement (1 105 623 €) et au Conseil Départemental dans le cadre de la prévention spécialisée (97 014,53 €)

En matière de contributions obligatoires (353 003,20 €), le contingent incendie étant désormais transféré à CA3B, la participation de la ville au fonctionnement des écoles privées (352 704 €) constitue l'essentiel de ce poste, elle augmente de 15 438 € (après une baisse en 2018 de 28 K€) en raison de la hausse du nombre d'élèves fréquentant une école privée.

1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la ville et la dette indirecte de la SPL OSER diminuent, encore fortement (- 6,0 %) cette année à 882 136,69 € au lieu de 937 938,70 € en 2018 (et 1 036 831,69 € en 2017).

Cette baisse est essentiellement liée à la diminution de l'encours de dette, au maintien des taux à un niveau bas et à la structure de la dette ancienne (baisse progressive de la charge financière au fil du temps).

1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ces dépenses sont composées de charges récurrentes (subvention d'équilibre au budget aérodrome, secours ainsi que titres annulés) et d'autres charges supportées sur un seul exercice et qui, à ce titre, sont vraiment des charges exceptionnelles.

Au total, elles s'élèvent à 868 590,91 € (+ 746 530,25 € par rapport à 2018). Cette évolution est principalement liée au reversement à CA3B du résultat excédentaires 2018 des budgets eau et assainissement (pour 536 411,69 €) et à la renonciation à l'avance faite à l'entreprise Floriot pour 132 970 €.

1.1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (chapitre 68)

Elles sont réalisées pour un montant de 53 344,27 € (contre 158 426,06 € en 2018 et 63 402,24 € en 2017). Elles sont inscrites notamment pour se prémunir contre les risques d'impayés.

1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 63 221 490,67 € en réalisation, pour une prévision de 62 238 472 €, soit un taux de réalisation de 101,6 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

Les recettes de **gestion courante** (produits des services rendus, impôts et taxes, subventions et autres produits de gestion), à périmètre constant, sont en hausse de 1 378 557 € (+ 2,3 %) pour la seconde année consécutive, après 3 années de baisse (- 0,9 % en 2017, - 2,5 % en 2016 et - 1,2 % en 2015) en raison de la baisse moins brutale des dotations de l'État et de l'évolution positive des produits des impôts et taxes.

Les recettes **réelles** de fonctionnement (incluant les produits financiers, les produits exceptionnels, les reprises sur provisions), à périmètre constant, hors produits de cession et hors valorisation des certificats d'énergie s'élèvent à 62 103 201 € (+ 1 219 k€, soit + 2 %).

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ces produits, d'un montant de 4 322 221,65 € (contre 3 333 138,73 € en 2018) représentent 6,8 % des recettes réelles.

A structure constante, hors transfert de la compétence eau et assainissement à CA3B et hors changement d'imputation des recettes de stationnement durant l'exercice 2019 (une partie des recettes de stationnement a été imputée, pour 106 305,05 €, sur ce chapitre en lieu et place du chapitre 73 : voir page suivante), la hausse réelle de ce poste est de 628 067,87 €, soit + 18,9 %.

Cette évolution est principalement liée à :

- la participation des familles qui augmente dans le secteur de la petite enfance (+ 34 620 €) en raison de l'ouverture de l'EPE Jarrin, de la restauration scolaire (+ 47 136,76 €) du fait de la vente de repas à l'extérieur et des centres de loisirs (+ 24 986,06 €)
- le recouvrement d'une somme de 387 250,65 € correspondant à un supplément de recettes antérieures à 2018 dans le cadre de la contrepassation sur le budget principal de « l'arriéré » des budgets eau et assainissement clôturés dans le cadre de leur transfert à CA3B

1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les recettes s'élèvent à 42 106 460,30 € en diminution de - 0,5 % (- 227 K€). Elles représentent 66,8 % des recettes réelles de fonctionnement.

- le produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pour 26 553 969 € est en augmentation (de + 559 K€, soit + 2,7 % par rapport à 2018 et + 2,1 % si l'on tient compte des rôles supplémentaires désormais comptabilisés sur des articles spécifiques).

Cette augmentation comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votée en loi de finances pour + 2,2 %, ainsi que l'évolution des bases. Les bases de taxe d'habitation enregistrent une évolution (+ 3,3 %) par rapport à 2018 et connaissent une variation physique de + 1,1 %. Les bases de taxe sur le foncier bâti enregistrent quant à elles une évolution de 2,1 % (soit une évolution physique presque stable).

- le produit de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération (l'Attribution de Compensartion) s'élève à 11 581 344,88 €.

Ce produit est en diminution de - 5,5 % (- 676 202 €) en raison de de la prise en charge par CA3B des dépenses liées aux compétences incendie et allocations de vétérance transférées. L'évolution de ce poste intègre aussi les régularisations du coût des services communs (DSI, SIG) .

- les droits de stationnement s'élèvent à 727 147 € (contre 781 286,25 € en 2018)
- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 791 949 € est en baisse par rapport à 2018 de - 31 570,20 € (- 3,8 %).
- La taxe locale sur la publicité extérieure, avec un produit de 407 699 € est en diminution de - 48 001,12 € (- 10,5 %). Il en est de même des droits de voirie (- 56 056,76 €) et des droits de place (-24 688,26 €)
- la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 1 367 866 €, augmente de 5,1 % (+ 65 961 €) par rapport à 2018.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 99,9 %.

1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 13 139 390,06 € sont en augmentation de 1,8 % et représentent 20,8 % du total des recettes réelles de la section.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 482 631 €. Elle poursuit sa tendance à la baisse en 2019 (- 44 305 €, soit - 0,8 % par rapport à l'exercice précédent) compte tenu de l'écrêtement pratiqué par l'État dans le cadre du renforcement de la péréquation
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 248 282 € (+ 30 656 €)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 2 228 153 € progresse de 7,5 % (+ 156 144 €) par rapport à 2018 en raison des nouveaux périmètres intercommunaux, de la modification des pondérations des critères de charges et ressources servant au calcul de l'indice synthétique et de la majoration de l'enveloppe nationale.
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2018.
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 292 473 €, augmentent légèrement de 0,1 %.

Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations " est de 99,82 %.

- les subventions diverses représentent un montant global de 3 635 874,06 € (contre 3 543 287,31 € en 2018). Elles augmentent globalement de 92 586,75 € (+ 2,6 %) et concernent principalement les subventions reçues de :

- État (emplois d'avenir, service minimum en cas de grève,...) : 552 461,80 € (465 389,49 € en 2018) globalement en hausse de + 87 072,31 € grâce à la revalorisation par l'État de sa participation au titre de la réforme des rythmes scolaires (+ 85,2 K€). En revanche, sa participation dans le cadre des emplois d'avenir diminue de - 32 K€ du fait de la cessation de la mise en œuvre de ce dispositif

- Région (utilisation des installations sportives,...) : 172 307,50 € (222 009,45 € en 2018), en baisse de 49,7 K€ car l'exposition « Les Primitifs flamands » au musée de Brou avait fait l'objet en 2018 d'une participation plus élevée (67,5 K€). En revanche, comme pour la dépense, les recettes prévues en 2019 au titre du projet nutrition de l'atelier santé ville (voir chapitre charges à caractère général) sont en hausse de 16,7 K€

- Département (restaurant universitaire, utilisation des gymnases par les collèges, développement culturel,...) à hauteur de 273 300,08 €, en hausse de 11 K€

- Communes (péréquation des charges scolaires,...) pour un montant de 261 851,85 €, proche du montant perçu en 2018 (+ 15,6 K€)

- Groupements de collectivités (CA3B, syndicats intercommunaux,...) : 287 000 € (contre 207 500 € en 2018) en hausse de 79 500 € du fait de la montée en charge, pour la dernière année, de la participation de CA3B aux dépenses de centralité (conformément au pacte de solidarité financière et fiscale)

- Autres organismes pour une somme totale de 2 088 952,83 €, soit un montant inférieur à celui de 2018 de - 28,8 K€ principalement du fait d'une évolution contrastée : baisse de la participation de cet organisme dans le cadre des centres de loisirs (- 95,6 K€ après une hausse en 2018 de + 87,3 K€) mais hausse de sa participation au fonctionnement des haltes garderies gérées par la ville (+ 77,9 K€).

- le FCTVA : la ville bénéficie, depuis 2018, d'une nouvelle recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 44 204 € en 2019 (- 4,2 K€).

1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 1 230 961,18 € et sont en légère baisse de - 3,2 % (soit - 40 206,89 € après une hausse de 42 041,84 € en 2018).

Plus précisément, ils concernent :

- les revenus des immeubles pour 720 301,92 € sont en diminution de 38,2 K€ (après une hausse de + 33 K€ en 2018). Cette baisse est constatée notamment sur les loyers des foyers logements (- 15,4 K€)
- les redevances versées par la SMAC (même montant qu'en 2018) 39 166,60 €
- la redevance pour occupation du domaine public chaufferie bois 19 489,07 € (+ 4 K€)
- le remboursement des tickets repas du personnel 307 617,40 € (+ 3,5 K€)

1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Avec un total de 1 810 063,45 €, ce chapitre connaît une baisse très forte (- 2 157 344,80 € après une hausse en 2018 de 3 307 829,43 €).

La baisse de ce chapitre s'explique principalement par la réalisation de recettes moins élevées en 2019 dans le cadre de cessions mobilières et immobilières (898 521 € contre 3 484 510,50 €, soit - 2 585 989,50 €) et par le versement exceptionnel en 2018 d'indemnités d'assurances (pour 197 733 €) dans le cadre de l'incendie des vestiaires des Vennes.

Le recouvrement en 2018 d'une recette de 743 174,89 € dans le cadre de la cession de certificats d'économie d'énergie permet d'atténuer l'impact de ces baisses.

1.2.6 REPRISES SUR PROVISIONS (chapitre 78)

Elles s'élèvent en 2019 à 302 568,16 €, en hausse de + 154 568,16 € et concernent principalement la reprise constituée dans le cadre de la vente différée de l'ancien abattoir pour 296 068,16 € qui n'a plus lieu d'être.

Section de fonctionnement : synthèse

En chiffres bruts, compte tenu du différentiel entre la hausse des dépenses réelles de fonctionnement hors transfert du résultat des budgets eau et assainissement à CA3B (- 88 K€, soit - 0,2 %) et celle des recettes réelles hors produits de cession et valorisation des certificats d'économie d'énergie (+ 60 K€, soit + 0,1 %), l'exécution du budget **dégage une capacité d'autofinancement de 7 733 K€ en 2019** (contre 7 584 K€ en 2018), en hausse de 148 K€, soit + 2 % (+ 333 K€ à périmètre constant, soit + 4 %) .

Elle permet à la ville, pour la 11^{ème} année consécutive, de conforter sa capacité à rembourser l'annualité capital de sa dette (dont le montant s'élève à 5 103 K€ en 2019).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Synthèse

La section d'investissement présente un **solde consolidé** négatif en 2019 de 4 391 241,96 €.

Les dépenses **prévisionnelles** d'équipement (comptes 20, 21 et 23 en mouvements réels) représentent un montant de 20 649 803,99 € et les dépenses **réalisées** s'élèvent à 17 555 404,04 €.

Ce niveau de dépenses d'équipement est en très forte hausse par rapport à 2018 (12 447 490,25 €).

Une somme de 2 579 691,32 € est engagée en **reports**, pour une réalisation en 2020.

Le **taux de réalisation** s'établit à 85,0 %.

Enfin, l'emprunt réalisé au titre de l'exercice 2019 (3 500 K€) est inférieur au remboursement annuel de la dette (5 100 K€).

En conséquence, l'endettement direct de la ville diminue une nouvelle fois pour s'établir à 34 294 K€ (contre 35 466 K€ en 2018). En y incluant la dette indirecte de la SPL, la dette consolidée fin 2019 est de 42 650 K€ (44 249 K€ en 2018 et 45 192 K€ fin 2012).

1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à hauteur de 17 555 404,04 €.
Des reports de crédits sur l'exercice 2020 figurent à hauteur de 2 579 691,32 €.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2019 consistent en :

1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : **1 393 319,17 €**

Elles concernent principalement :

- subvention au SIEA pour la connexion des sites municipaux à la fibre optique	86 553,75 €
- subvention commune Saint Denis les Bourg – rue du petit Montholon	169 269,24 €
- subvention plan commerce en ville (aides directes accessibilité des établissements recevant du public)	31 562,69 €
- subvention d'équipement au budget parcs de stationnement	633 480,00 €
- subvention CMN ascenseur du musée de Brou et parcours de visite	433 685,24 €

1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)

Les autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 188 791,80 €, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 5 083 165,10 € et travaux pour 10 890 127,97 €) concernant principalement les opérations suivantes :

➤ les bâtiments :

- Maison de la Culture et de la Citoyenneté (MCC)	2 717 649,70 €
- site Camus – réhabilitation bibliothèque du futur	1 507 440,68 €
- Les Vennes (vestiaires)	704 269,96 €
- salle des familles – Bouvent	143 366,71 €
- EPE Jarrin	1 283 107,40 €
- NPNRU (Projet Régional de Rénovation Urbaine Bourg II) notamment E. Herriot	2 283 176,12 €
- ancien tribunal - aménagements	578 231,33 €
- rénovation des cours d'école et de garderies (dont plantations)	158 884,30 €
- autres travaux sur bâtiments (scolaire, gymnases, sociaux, administratifs...)	1 478 926,89 €

➤ les espaces publics et voiries :

- Carré Amiot (notamment travaux de voirie)	139 450,60 €
- site de Bouvent – réaménagement et matériels	105 599,28 €
- éclairage public et feux tricolores	271 527,17 €
- autres travaux et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité...)	2 235 584,21 €
- petits aménagements de proximité (notamment création et rénovation d'espaces de proximité et de jeux, aménagements cyclables...)	438 831,52 €
- rénovation et entretien de terrains de sports, le golf, Bouvent, jardins et espaces verts	137 657,16 €

➤ le matériel de travail, acquisitions et divers :

- acquisitions foncières	269 397,29 €
- études générales (urbanisme, déplacement, préopérationnelles)	65 865,00 €
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	242 854,69 €
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques (dont mobilier urbain)	672 451,63 €
- Couleurs d'Amour	67 970,16 €
- œuvres d'art – acquisition, numérisation et restauration	45 294,87 €

Les dépenses d'équipement brut sont réalisées à hauteur de 17 555 404,04 € pour une prévision de 20 649 803,99 €, soit un très bon taux de réalisation de 85 % (72,6 % et 80,6 % en 2017, 79,9 % en 2016, 75,4 % en 2015, 71,6 % en 2014 et 69,4 % en 2013).

Une somme de 2 579 691,32 € correspondant à des équipements prévus en 2019 a fait l'objet d'un report sur 2020.

1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 5 103 871,98 €, en diminution de 4,6 %, soit - 244 496,57 € (après une baisse en 2018 de 14,2 %).

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la ville, soit 4 957 910 € (en hausse de 6,6 %)
- remboursement de la dette SPL, soit 426 587,66 €.

1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)

Avec une réalisation globale de 77 508,61 €, ce poste correspond à des créances constituées sur des tiers, en particulier, dans le cadre :

- des prêts d'honneur aux commerçants du centre ville réalisés pour 25 000 € suite aux travaux de voirie
- d'annuités dans le cadre du projet NPNRU pour 51 508,61 € (portage foncier d'acquisitions immobilières par l'EPFL).

1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 9 558 458,60 € (contre 5 798 043,35 € en 2018), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ➤ fonds de compensation de la TVA (récupération par la Ville du remboursement dû au titre de l'exercice 2019 mais aussi de l'exercice 2018, le quel n'avait pas été perçu l'an dernier en raison du retard dans l' instruction du dossier par la Préfecture) | 3 142 105 € |
| ➤ taxe d'aménagement | 429 580,39 € |
| ➤ résultat de fonctionnement 2018 affecté en réserves | 5 987 773,21 € |

1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Elles sont réalisées à hauteur de 4 715 788,47 € (3 871 K€ en 2018), soit 65,7 % des prévisions. Une somme de 2 242 553,55 € figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 446 550,64 € en particulier pour les travaux du carré Amiot (231 000 €), de l'avenue Alsace Lorraine (167 996,70 €) et la réhabilitation du site Camus (126 321,46 €)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 853 432,03 € (174 490,06 € en 2018) concernent principalement les travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté pour 642 641,18 € et du site Camus pour 104 373,59 €
- les subventions d'équipement versées par le Département pour 1 048 578,83 € (516 902 € en 2018), dans le cadre des travaux de de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (743 480,83 €) et pour le NPNRU Boulevard E. Herriot (169 500 €)
- les subventions d'équipement émanant de la Communauté d'Agglomération pour 1 145 730 € et sont versées notamment dans le cadre du fonds de solidarité communautaire « part projets » (183 K€), des travaux sur le site Camus et de l'office de tourisme (493 K€) et de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (460 K€)
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2017) s'est élevé à 562 167 €.

1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les recettes d'emprunt s'élèvent à 3 500 000 €, représentant exclusivement l'encaissement de l'emprunt nouveau réalisé sur l'exercice : il n'y a pas d'emprunt inscrit en reports.

La dette au 31 décembre 2019 s'élève à 34 293 977,45 €, en baisse de 3,3 % (- 1 172 K€) sur 1 an. Elle reste majoritairement en taux fixe pour 79,7 % de l'encours, c'est-à-dire très peu exposée au risque de taux. En y incluant la dette indirecte de la SPL (8 356 258,97 €), la dette consolidée est de 42 650 236,42 €.

1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)

Ce chapitre, réalisé pour 485 450 €, enregistre principalement l'encaissement du produit issu de la vente différée à CA3B des terrains économiques situés sur le site Bouvent Curtafray (conformément aux termes de la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2018).

Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le résultat comptable de l'exercice (section de fonctionnement) s'élève à 6 128 737,95 € et le résultat cumulé (intégrant le résultat antérieur, soit 500 000 €) ressort à 7 165 149,64 €.

La section d'investissement présentant un solde d'exécution négatif de - 4 391 241,96 €, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement, soit 2 773 907,68 € donnera lieu à affectation complémentaire pour 773 907,68 €, le solde soit 2 000 000 € étant conservé en section de fonctionnement. Ce solde, d'un montant supérieur à son niveau habituel, est destiné à couvrir, en particulier, les dépenses imprévues générées par le COVID19 sur l'exercice 2020.

2 BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	156 536,45	recettes	84 074,86
dépenses	156 536,45	dépenses	111 610,57
= RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 27 535,71
+ résultat antérieur reporté	0,00	+ solde antérieur reporté	+ 30 625,53
= résultat cumulé	0,00	+ solde des restes à réaliser	0,00
RESULTAT A AFFECTER	0,00	SOLDE NET	+ 3 089,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 33 628,18 € (contre 26 600,29 € en 2018) constitue avec les dépenses d'équipement (pour 76 409,39 € comprenant notamment les travaux de restauration du restaurant bar de cet équipement : peinture, plomberie, façade et réfection du sol.

L'emprunt constitue la seule réalisation en matière de recette réelle de la section pour 40 000 €. La dette de ce budget au 31 décembre 2019 s'élève à 377 180,58 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 161 380,00	+ 156 536,45	- 4 843,55
RECETTES	+ 161 380,00	+ 156 536,45	- 4 843,55

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées à 98 %, pour un montant de 112 461,59 €. Elles augmentent de + 14 418,28 €. Cette hausse est portée principalement sur les charges d'entretien et petites réparations sur les bâtiments de cet équipement (pour + 9 K€).

La rémunération du délégataire (71 288 €) et les taxes foncières (10 104 €) se maintiennent presque à leur niveau de 2018.

Les dotations aux amortissements des immobilisations qui sont des opérations d'ordre budgétaires sont en revanche en hausse de + 7,2 K€.

RECETTES

Les recettes réelles sont réalisées à 97 % des prévisions pour 154 963,45 €, en hausse de + 21,6 K€.

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 40 133,10 € (33 579,23 € en 2018) et de subventions d'équilibre du budget principal ville à hauteur de 83 756,06 € (66 677,69 € en 2018) et de CA3B pour 27 074,29 € (26 617,68 € en 2018).

3 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	669 625,24	recettes	1 002 745,38
dépenses	552 175,13	dépenses	783 712,82
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 117 450,11	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 219 032,56
+ résultat antérieur reporté	+ 50 000,00	+ solde antérieur reporté	+ 26 606,09
= résultat cumulé	+ 167 450,11	+ solde des restes à réaliser	- 128 365,93
RESULTAT A AFFECTER	+ 167 450,11	SOLDE NET	+ 117 272,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 1 134 426,48	+ 783 712,82	- 350 713,66	- 128 365,93
RECETTES	+ 1 134 426,48	+ 1 002 745,38	- 131 681,10	

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) laisse apparaître un taux de réalisation de 99,9 % en dépenses réelles (687 689,82 € contre 308 556,90 € en 2018 et 536 173,37 € en 2017) et de 90 % en recettes réelles (703 823,38 €).

DEPENSES

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 512 878,28 € (contre 136 701,76 € en 2018 et 213 276,13 € en 2017), consistent principalement en le renouvellement complet du matériel de péage pour 505,5 K€. Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 128 K€ portée en reports de crédits 2019 sur 2020.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 174 811,54€.

RECETTES

La subvention d'équipement du budget principal est réalisée pour 633 840 €. Elle permet de couvrir les grosses dépenses d'équipement liés au renouvellement du matériel de péage.

Il n'est pas souscrit d'emprunt en 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 622 030,00	+ 552 175,13	- 69 854,87
RECETTES	+ 622 030,00	+ 669 625,24	+ 47 595,24

DEPENSES

Il s'agit de la troisième année de gestion en régie en année pleine (rappel fin de la DSP stationnement au 31/08/2016). La structure des dépenses et des recettes est donc peu modifiée par rapport à 2018.

Les dépenses réelles passent d'un réalisé de 238 402,89 € en 2018 à 253 253,13 € (soit + 14 850,24 € après une baisse en 2018 de 98 K€) et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général et de personnel respectivement réalisées pour 130 437,15 € (+ 9,8 K€ par rapport à 2018) et 110 034,90 € (+ 1,7 K€).
- de charges financières réalisées pour 9 007,83 € (9 436,90 € en 2018).

La dette de ce budget au 31 décembre 2019 s'élève à 626 954,30 € (contre 801 765,84 € en 2018 et 1 768 812,30 € fin 2016).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 573 602,24 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 9,6 K€).

Elles sont composées, pour l'essentiel, du produit du stationnement pour 534 204,86 € (contre 507 786,02 €, soit + 26 K€).

Depuis 2017, il n'est plus fait appel, en section de fonctionnement, à la subvention d'équilibre de la part du budget principal.

4 BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	39 961,68	recettes	2 624,38
dépenses	47 269,34	dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 7 307,66	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 624,38
+ résultat antérieur reporté	+ 191,80	+ solde antérieur reporté	+ 8 495,21
= résultat cumulé	- 7 115,86	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	- 7 115,86	SOLDE NET	+ 11 119,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 624,38 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 47 531,80	+ 47 269,34	- 262,46
RECETTES	+ 47 531,80	+ 39 961,68	- 7 570,12

DEPENSES

Les dépenses réelles, réalisées pour un montant de 44 644,96 €, sont en baisse de 23,5 K€.

Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel au budget principal pour 26 644,96 € (- 24 K€ après une hausse exceptionnelle en 2018 de 25,8 K€ en raison de la passation d'une écriture de régularisation sur l'exercice 2017), de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 6 989,32 € ainsi que de la location d'une pelleteuse pour 10 980 €.

RECETTES

Le produit du fossoyage réalisé pour 39 961,68 € se stabilise à son niveau de 2018 (39 546,38 €), après une hausse exceptionnelle en 2017 de 22 K€.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est déficitaire (de 7 307,66 €) et le résultat de la section d'investissement excédentaire (de 2 624,38 €)

5 BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	2 515 668,03	recettes	3 115 571,23
dépenses	2 515 668,03	dépenses	2 515 668,03
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 599 903,20
+ résultat antérieur reporté	+ 647 056,78	+ solde antérieur reporté	- 465 571,23
= résultat cumulé	+ 647 056,78	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 647 056,78	SOLDE NET	+ 134 331,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 3 613 271,23	+ 2 515 668,03	- 1 097 603,20
RECETTES	+ 3 194 000,00	+ 3 115 571,23	- 78 428,77

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 3 148 000,00	+ 2 515 668,03	- 632 331,97
RECETTES	+ 3 795 056,78	+ 2 515 668,03	- 1 279 388,75

Les dépenses réelles sont réalisées pour 350 096,80 €. Elles consistent en l'aménagement de terrains.

L'emprunt, réalisé pour la 1ère fois, sur ce budget, est souscrit à hauteur de 950 K€.

N° 2020.07.12c - Finances - Affectations des résultats 2019 - Budgets ville, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements. (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE d'affecter, tels qu'indiqués sur le tableau ci-joint, au budget supplémentaire de l'exercice 2020, les résultats de l'exercice 2019 du budget ville et des budgets annexes (parcs de stationnement, lotissements et services funéraires).

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CA 2019 : AFFECTATION DES RESULTATS

	VILLE	AERODROME	PARCS STATIONNEMENT	LOTISSEMENTS	SERVICES FUNERAIRES
FONCTIONNEMENT					
Resultat net cumulé Ville	7 165 149,64		167 450,11	647 056,78	-7 115,86
INVESTISSEMENT					
Besoin ou excédent de financement cumulé	-6 063 647,31	3 089,82	245 638,65	134 331,97	11 119,59
Solde des reports	1 672 405,35		-128 365,93		
Solde net	-4 391 241,96	3 089,82	117 272,72	134 331,97	11 119,59
AFFECTATION					
Réserves (investissement)	5 165 149,64				
Report à nouveau (fonctionnement)	2 000 000,00		167 450,11	647 056,78	
	7 165 149,64		167 450,11	647 056,78	

N° 2020.07.12d - Rapport retraçant les actions de Développement social urbain entreprises en 2019
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND CONNAISSANCE du rapport de présentation des actions de développement social et urbain pour 2019.

N° 2020.07.12e - Bilan des transactions de l'année 2019 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE du bilan et du tableau des transactions foncières effectuées au cours de l'année 2019.

PRECISE que ces documents seront annexés au compte administratif de l'exercice 2019.

N° 2020.07.13a - Finances-Exercice 2020 - Budget supplémentaire ville, aéroport, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements. (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet, Ruiz, Buisson, Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 5 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN et RUIZ)

APPROUVE le budget supplémentaire de la Ville de Bourg-en-Bresse, des budgets annexes de l'aéroport, des parcs de stationnement, des services funéraires et des lotissements pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté dans le rapport joint.



Exercice 2020

www.bourgenbresse.fr

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Rapport de présentation

BS SYNTHESE

Le budget supplémentaire 2020 permet de reprendre les restes à réaliser issus du compte administratif 2019 et le solde disponible 2019 qui s'établit à 2 773 907,68 € tous budgets confondus.

Les mouvements les plus importants sont issus de la gestion 2019 et de l'estimation, à ce stade par les services, de l'impact du COVID19 (cette estimation sera affinée et ajustée en DM en fonction des réalisations effectives des recettes et des dépenses).

Ce BS intègre la notification des dotations de l'État ou fiscales.

BUDGET CONSOLIDE

Le budget supplémentaire 2020 de la ville de Bourg-en-Bresse s'élève à la somme globale de 12 183 966,91 € en dépenses et recettes.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(équilibré en recettes et dépenses sauf Lotissements)

Budget	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ville	929 790,00	929 790,00	9 717 869,99	9 717 869,99	10 647 659,99	
Aérodrome	0,00	0,00	3 089,82	3 089,82	3 089,82	
Parcs de stationnement	60 560,11	60 560,11	264 408,65	264 408,65	324 968,76	
Lotissements	755 056,78	595 000,00	434 951,97	595 008,75	1 190 008,75	
Services Funéraires	7 120,00	7 120,00	11 119,59	11 119,59	18 239,59	
Total	1 752 526,89	1 592 470,11	10 431 440,02	10 591 496,80	12 183 966,91	

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le budget supplémentaire 2020 du budget principal est arrêté à la somme globale de 10 647 659,99 €.

La section de fonctionnement s'élève à 929 790 €, la section d'investissement à 9 717 869,99 €.

Le résultat global de clôture de 2019 de la section de fonctionnement, soit 7 165 149,64 € a fait l'objet d'une affectation, définie selon la répartition ci-après :

- à hauteur de 5 165 149,64 € en réserves (section d'investissement),
- pour un montant de 2 000 000 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Les prévisions de ce budget supplémentaire se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
* impact COVID19 estimé (à ce stade)	209 K€	* impact COVID19 estimé (à ce stade)	- 1 238 K€
		* report à nouveau résultat 2019	2 000 K€
		* fiscalité directe, dotations, participations et divers	164 K€
* autres charges ajustées	317 K€	* opérations d'ordre	4 K€
* dépenses imprévues	404 K€		
TOTAL	930 K€	TOTAL	930 K€

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
* besoin de financement 2019	6 064 K€	* résultat 2019 affecté	5 165 K€
* dépenses reportées de 2019	2 688 K€	* recettes reportées de 2019	4 360 K€
		* FCTVA	- 206 K€
* études, acquisitions, travaux et subventions versées	- 8 K€	* subventions et divers	162 K€
* autres dépenses (dont d'ordre)	16 K€	* produits de cessions	237 K€
* dépenses imprévues	958 K€		
TOTAL	9 718 K€	TOTAL	9 718 K€

Le budget supplémentaire 2019 répond aux **objectifs habituels** :

- reprendre les restes à réaliser 2019
- reprendre le solde disponible fin 2019
- tenir compte de l'avancement des chantiers
- ajuster les crédits votés au BP

La particularité de ce budget supplémentaire 2020 concerne l'impact de la **crise sanitaire** que nous connaissons actuellement, notamment **en section de fonctionnement**. Elle génère une baisse de certaines dépenses de fonctionnement (telles que les dépenses prévues pour les centres de loisirs, pour l'alimentation dans le cadre de la restauration scolaire ou la consommation d'énergie) mais une hausse pour d'autres (acquisition de masques, de visières, de matériels d'entretien et équipements de protection individuels appropriés, versement de chèques alimentaires par le biais du CCAS ou le versement de subventions aux associations caritatives œuvrant dans le social,...). Le solde de ces mouvements à la hausse et à la baisse est estimé, à ce stade, à **+ 208 K€ en dépense**.

Il importe de noter que cette crise sanitaire a également impacté certains postes de **la masse salariale** telle que prévue au budget (versement d'une prime exceptionnelle estimée à 180 K€ au profit des agents ayant fait preuve d'un présentiel régulier au travail pendant le confinement). En revanche, le recours à des renforts, aux heures supplémentaires été réduit, équilibrant ainsi l'impact budgétaire sur la masse salariale qui ne fait pas l'objet d'ajustement. C'est pour cette raison qu'il n'apparaît à ce budget supplémentaire aucun ajustement au titre de la masse salariale.

Pour ce qui concerne **les recettes**, la majeure partie des produits du service et du domaine ou certaines taxes et participations sont ajustées à la baisse et parfois fortement (taxe additionnelle aux droits de mutations, recettes de restauration, du stationnement sur voirie, des crèches, des droits de place et de voirie,...). La participation de l'État (231 K€) ou le remboursement par CA3B pour le compte de ses communes (167 K€) pour l'acquisition des masques ne suffisent pas pour compenser la perte de recettes de la collectivité qui est estimé à **- 1 238 K€**.

Hors reprise des résultats, soldes de l'exercice précédent et impact COVID, les principaux ajustements de crédits concernent :

1) en section de fonctionnement :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
➤ produit de fiscalité directe		- 255 K€
➤ allocations compensatrices de fiscalité		+ 97 K€
➤ admissions en non valeur (dont 28 K€ au titre des ex-budgets eau et assainissement) et reprise sur provisions	+ 49 K€	+ 49 K€
➤ compensation financière frontaliers (franco-genevoise)		88 K€
➤ stand de tir – remboursement par les assurances suite au sinistre		44 K€
➤ convention DSP locaux résiduels AGLCA (modification du périmètre à partir du 01/09/ 2020 : gestion des locaux réduite aux seules salles de quartier)	- 122 K€	
➤ subvention ordinaire AGLCA (reprise des salles qui sortent de la DSP et prise en charge de la MCC à compter du 9 mars 2020)	+ 162 K€	
➤ énergie (baisse de la consommation prévisionnelle de combustibles en dépense et régularisation en recette : remboursement par l'ASSURC et ENGIE d'un trop payé en 2019 pour le gaz et le chauffage)	- 15 K€	+ 56 K€

2) en section d'investissement :**Dépenses****Recettes**

Ajustement des crédits en fonction de l'avancement des travaux et de l'échéancier de perception des recettes.

➤ NPNRU Bourg bd E. Herriot	+ 141 K€	+ 150 K€
➤ MCC (avancement des crédits de l'AP 2021 à 2020 pour 260 K€ et subvention d'équipement pour 21 K€ en dépense)	281 K€	- 364 K€
➤ Carré Amiot (avancement des crédits de paiement de l'AP)	+ 40 K€	
➤ Challes champ de foire (travaux et ajustement du produit de cession à Décathlon – recette totale de 2 027 K€)	+ 219 K€	+ 237 K€
➤ écoles – câblage informatique et tableaux blancs (projet déploiement du numérique : accélération période COVID)	+ 50 K€	
➤ salle des familles (décalage chantier)	- 360 K€	
➤ EPE Jarrin (fond communautaire pour 121 K€ et participation du CD01 pour 49 K€)		170 K€
➤ FCTVA (ajustement en fonction du perçu 2020 prévisionnel)		- 206 K€
➤ vestiaires des Venues		- 93 K€
➤ véhicules techniques (notamment acquisition d'un camion grue pour le service patrimoine arboré)	+ 342 K€	+ 34 K€
➤ la Chagne – construction des vestiaires (décalage crédits AP)	- 300 K€	
➤ Espaces de proximité et de jeux (dont participation la Région pour 164 K€)		194 K€

A l'issue de ce budget supplémentaire, les lignes de dépenses imprévues sont alimentées à hauteur de 404 K€ en section de fonctionnement et de 958 K€ en section d'investissement. Ces sommes laissées sur les dépenses imprévues pourront contribuer à réduire à l'emprunt 2020 d'ici la fin de l'exercice.

BUDGET AERODROME

La principale inscription de ce budget résulte de l'intégration du résultat excédentaire 2019 de la section d'investissement pour 3 K€.

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Ce budget supplémentaire permet d'intégrer les reports et les résultats de l'exercice 2019. Il prend en compte également l'impact estimé de la crise sanitaire sur les recettes de stationnement de ce budget annexe qui sont diminuées de 107 K€.

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

La reprise des résultats de l'exercice 2019 et l'ajustement du produit de fossoyage de 6 K€ sont les seules inscriptions de ce budget.

BUDGET LOTISSEMENTS

Ce budget supplémentaire consiste en la reprise du résultat excédentaire de l'exercice précédent.

Il est aussi l'occasion d'opérer les ajustements en fonction de l'avancement des chantiers (+ 595 K€ pour l'aménagement des terrains) ou de l'échéancier de perception des recettes de cession d'un lot de terrain (- 487 K€).

L'emprunt d'équilibre est prévu pour 301 K€.

N° 2020.07.13b - Finances - Exercice 2020 - Affectations de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ADOpte le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires conformément à l'état annexé à la présente délibération

Annexe délibération : juillet

2020 Nouvelles affectations

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	213	11	397	AFIS SILS 01 INSTITUT DE JEUNES SOURDS	22,00 €	. Présence aux spectacles "éléphantillages" année scolaire 2019/2020	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	422	54	392	AGICA	4 000,00 €	. Projet d'une création d'une coopérative Jeunesse de service	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Oui
6574	025	65	405	AGICA	162 072,00 €	. Aide au développement de la vie associative année 2020 - Mise en service MCC	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire		Oui	Oui
6574	30	41	423	ALLEZ HOP PRODUCTION	1 000,00 €	. Projet Boum Boum			Oui	Non
6574	30	41	422	AMIS DE ROGER VAILLAND	400,00 €	. Réalisation de l'activité			Non	Non
6574	048	05	389	ASS FRANCO ITALIENNE BOURG EN BRESSE	2 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	114	06	416	BANQUE ALIMENTAIRE AIN LUTTE CONTRE FAIM	3 000,00 €	. Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	048	05	386	BOURG EL KEF ASSOCIATION	500,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	422	06	401	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DEL AIN	61 120,84 €	. Réalisation de l'activité Activité jeunesse	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance		Non	Oui
6574	63	06	402	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DEL AIN	437 643,68 €	. Réalisation de l'activité Centres sociaux	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance		Oui	Non
6574	64	10	403	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DEL AIN	116 392,52 €	. Réalisation de l'activité			Non	Oui
6574	048	05	387	CENTRE CULTUREL ESPAGNOL	1 200,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
2041511	824	105	391	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION BASSIN BOURG EN BRESSE	7 910,00 €	. NPRU - PRRU Protocole pré-configuration : participation études urbaines		30/06/2016	Oui	Non
2041512	824	105	390	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION BASSIN BOURG EN BRESSE	4 900,00 €	. Commission mixte Ville/CAB - NPNRU PRRU Bourg - protocole pré-configuration +particip triporteur		30/06/2016	Oui	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
657351	824	64	404	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BASSIN BOURG EN BRESSE	70 000,00 €	Fonds partenarial - Contrat de ville	Convention pluriannuelle en cours		Non	Oui
6574	114	06	411	CROIX ROUGE FRANÇAISE DELEG BOURG	4 000,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	114	06	417	EMMAUS BOURG EN BRESSE SERVAS	3 000,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	114	06	415	EPICERIE SOLIDAIRE	1 700,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	93	61	395	FEDERATION DE PROTECTION DE LA NATURE	2 400,00 €	Concertation pollution lumineuse			Oui	Oui
6574	93	61	394	LIGUE PROTECTION DES OISEAUX AIN	2 360,00 €	TEPCV Ma ville nature - Refuge LPO			Oui	Non
6574	048	05	388	MAISON DE L'EUROPE ET DES EUROPEENS DE L'AIN	2 000,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	33	41	421	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	56 150,00 €	Réalisation de l'activité			Non	Oui
6574	114	06	409	MARAUDE ET SOLIDARITE	1 500,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	114	06	410	OEUVRE DOMINICAINES GARDE MALADES BOURG	1 000,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	213	11	398	OGEC SAINT PIERRE	48,00 €	Présence aux spectacles "éléphantillages" année scolaire 2019/2020	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	213	11	399	OGEC BOURG BRESSE JEANNE D'ARC	48,00 €	Présence aux spectacles "éléphantillages" année scolaire 2019/2020	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	213	11	396	OGEC SAINTE MARIE	306,00 €	Présence aux spectacles "éléphantillages" année scolaire 2019/2020	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	114	06	414	RESTAURANTS DU COEUR LES	1 000,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	114	06	412	SECOURS CATHOLIQUE	4 000,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	114	06	413	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	5 000,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	114	06	408	SOC ST VINCENT DE PAUL	1 500,00 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19			Non	Non
6574	93	61	393	SOCIÉTÉ NATURALISTES ET ARCHEOLOGUES AIN	1 200,00 €	TEPCV Ma ville nature - Actions en faveur de la biodiversité			Oui	Oui

Nature	Fonctio n	Service	N° Affectati on	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	114	06	407	SOS FAMILLES EMMAUS	1 700,00 €	. Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire Covid 19	.	.	Non	Non
20421	313	41	424	TRUFFE ET LES OREILLES	24 600,00 €	. Avenant n°1 DSP du 01/04/2015 - Matériel (son et lumière)	.	.	Non	Non
Total des affectations					985 673,04 €					

Annexe délibération modification d'affectations: juillet

2020

Nature	Fonction	Service	N° affectation	Nom de l'organisme subventionné	Affectation initiale	Modification de l'affectation	Reste affecté	Objet de l'affectation initiale	Objet de la modification	Commission spécialisée	Versement à condition	Convention avec l'associatio
6574	213	11	253	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	21 500,00 €	-18 500,00 €	3 000,00 €	Projets de départs en classes transplantées	Annulation des classes en raison du covid 19	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	Oui	Oui
6574	213	11	252	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	4 000,00 €	-1 285,00 €	2 715,00 €	Théâtre écoles publiques	Annulation des sorties en raison du covid 19	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	Oui	Oui
6574	213	11	251	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	9 400,00 €	-97,95 €	9 302,05 €	Participation aux crédits scolaires	Baisse du nombre d'élèves	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	Oui	Oui
				Total		-19 882,95 €	15 017,05 €					

N° 2020.07.13c - Finances - Exercice 2020 - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE le maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la ville les conventions et avenants d'attribution de subventions tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**Conventions et avenants avec des
organismes de droit privé bénéficiaires d'une subvention**

Nom de l'association	Date de la convention initiale	N° de l'avenant	Objet de l'acompte	Montant de la convention ou de l'avenant à voter	Montant total de la subvention 2020
AGLCA	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Acompte - Aide au développement de la vie associative année 2020 – Mise en service MCC	162 072 €	296 822 €
	21/02/20	-	Convention financière entre la ville et l'AGLCA	4 000 €	
CAF	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Réalisation de l'activité du centre sociale	437 643,68 €	} 615 157,04 €
		-	Réalisation de l'activité jeunesse	61 120,84 €	
		-	Participation aux frais de fonctionnement des haltes garderies gérées par la CAF, réalisation de l'activité	116 392,52 €	
FRAPNA	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Concertation pollution lumineuse	2 400 €	2 400 €
O.C.C.E	06/03/20	-	Participation aux crédits scolaires – Baisse du nombre d'élèves.	-97,95 €	15 017, 05 €
	06/03/20	-	Théâtre écoles publiques-Annulation en raison du COVID 19.	-1 285 €	
	06/03/20	-	Projets de départs en classes transplantées - Annulation en raison du COVID 19	-18 500 €	
SOCIETE DES NATURALISTES	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	TEPCV Ma ville nature – Actions en faveur de la biodiversité	1 200 €	1 200 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	10/01/20	2-2020	Réalisations de l'activité	56 150 €	259 450 €

N° 2020.07.13d - Finances – Exercice 2020 – Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur – Budgets ville et aéroport (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (39 voix), 4 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN)

APPROUVE les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le comptable public et admet en non valeur la somme totale de 49 031,54 €, dont le détail est joint en annexe.

Admission en non valeur 2020

Créances admises en non valeur

Budget	N° liste	montant	remarque
Ville	799900835	931,78	Créances minimales inférieures au seuil de poursuite
	800910535	507,46	Demande de renseignement négative
	801100235	30,04	Personnes disparues
	801100235	2199,16	Poursuite sans effet
	801100235	70,63	Demande de renseignement négative
	801110235	2450,34	Personnes disparues
	800910235	1318,28	PV carence huissiers
	Sous Total 1	7 507,69	
	Ville part Eau et Assainissement	780450235	3 427,85
784050235		564,91	Créances minimales inférieures au seuil de poursuite
773240535		1 539,56	Demande de renseignement négative
773640235		2 837,96	Personnes disparues
773440235		2 126,34	Poursuite sans effet
774440235		1 661,68	PV carence huissiers
Sous Total 2		12 158,30	
Aérodrome	777840235	1,87	Créances minimales inférieures au seuil de poursuite
	Sous Total 3	1,87	
Total		19 667,86	

Créances éteintes

Ville	800700235	9 104,81	Clôture insuffisance actif sur redressement et liquidation judiciaire
	799680235	4 083,23	Effacement de dettes suite surendettement
	Sous Total 1	13 188,04	
Ville Part Eau et Assainissement	800500235	3 439,18	Clôture insuffisance actif sur redressement et liquidation judiciaire
	799480235	11 091,61	Effacement de dettes suite surendettement
	799880235	1 644,85	Effacement de dettes suite surendettement
	Sous Total 2	16 175,64	
Total		29 363,68	

Total Général	49 031,54
----------------------	------------------

Catégories de produit	Montant
Redevance d'assainissement	9 713,27
Redevance pour modernisation des réseaux	1 522,70
Redevance pollution	3 337,40
Redevance et ventes d'eau	13 691,68
Foyer logement	3,41
Crèches	2 663,37
Restaurant scolaire	16,76
Droit de voirie	2 898,47
Divers	15 184,48
TOTAL	49 031,54

N° 2020.07.13e - Régularisation du remboursement d'une retenue de garantie sur marché suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE le Maire à inscrire au budget 2020 cette retenue de garantie en recette exceptionnelle sur le compte 7788.

IN° 2020.07.14 - Terrasses en musique - Mise en place du dispositif (Rapporteur : Madame Sylviane CHENE)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE la proposition de la mise en place d'un dispositif d'aide en direction des bars et restaurants du centre-ville, sur la base d'une aide financière forfaitaire de 500€ par établissement.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents afférents au versement de cette aide.

N° 2020.07.15 - Adhésion au groupement de commandes du SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,

Les points principaux de la convention sont les suivants :

- Le groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses membres en matière de fourniture d'électricité, d'acheminement d'électricité et de service associés
- Le groupement est constitué de manière permanente pour une durée indéterminée avec faculté de retrait du groupement en respectant un préavis de 3 mois avant le terme du marché subséquent en cours
- Le Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement
- Le coordonnateur assure l'ensemble des opérations propres aux procédures de mise en concurrence, de sélection de prestataire(s) afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres
- Le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière annuelle versée par les membres (frais d'AMO et ressources du SIEA mobilisées), dont le montant est déterminé par la formule
$$P = ((\text{coût annuel de gestion}) / \text{Nombre de PDL total}) * \text{nombre de PDL du membre.}$$
- Dissolution du groupement par décision d'une majorité qualifiée des $\frac{3}{4}$ de ses membres devant intervenir 6 mois au moins avant le terme des marchés subséquents en cours d'exécution.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BOURG-EN-BRESSE.

N° 2020.07.16 - Convention entre les communes de Montagnat et Bourg-en-Bresse pour l'aménagement d'une voie modes doux sur le Grand Tour de Bouvent. (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après interventions de MM Le Maire, Coquelet

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la commune de Montagnat, annexée à la présente délibération, dont les principaux points sont les suivants :

- consistance des travaux,
- maîtrise d'ouvrage et financement (Ville de Bourg-en-Bresse)
- entretien des ouvrages réalisés.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention.

N° 2020.07.17 - Réaménagement de la rue Paul Verlaine – Convention avec la commune de Péronnas (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune de Bourg-en-Bresse et la commune de Péronnas, annexée à la présente délibération, dont les principaux points sont les suivants :

- maîtrise d'ouvrage (Péronnas)
- modalités de concertation
- répartition du coût des travaux.

AUTORISE le maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention.

N° 2020.07.18 - Extension du réseau d'alimentation électrique - Site OGEC Saint Joseph (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE de prendre en charge à hauteur de 10 000 € les dépenses supportées par l'OGEC Saint Joseph pour l'extension du réseau d'alimentation électrique desservant ses bâtiments.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

N° 2020.07.19 - Amiot - Opération commerciale - Déclassement du domaine public du parking (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Reihanian, Ruiz

A LA MAJORITE des votants (40 voix), 1 voix contre (M. RUIZ), 2 abstentions (Mme BARDET, M. COQUELET)

CONSTATE la désaffectation du parking provisoire situé place Carriat à Bourg-en-Bresse à effet du 3 juillet 2020.

DECIDE le déclassement du domaine public routier du tènement concerné représentant une superficie d'environ 1 754 m² située sur la parcelle cadastrée section AD n°775 et une partie de la parcelle cadastrée section AD n°773.

PRECISE que la présente délibération est dispensée d'enquête publique préalable, l'opération envisagée n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les

voies environnantes.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer au nom et pour le compte de la commune tout document y afférent.

N° 2020.07.20 - Pont des Chèvres - Convention de portage foncier avec l'EPF de l'Ain relative à la maison sise 21 rue du Pont des Chèvres, propriété des Consorts Lacombe (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les conditions d'acquisition par l'EPF de l'Ain du bien désigné ci-dessous situé sur le secteur dit du Pont des Chèvres à Bourg-en-Bresse :

Propriété appartenant aux Consorts LACOMBE, située 21 rue du Pont des Chèvres à BOURG-EN-BRESSE et cadastrée section AB n°316, pour une contenance totale de 155 m², consistant en une maison d'habitation cédée moyennant le prix de 101 700 euros.

APPROUVE les termes de la convention de portage foncier correspondante aux principales conditions suivantes :

- Remboursement par anticipation à l'EPF de l'Ain par la commune de la valeur du stock par annuités constantes , sur un délai de 10 ans, ledit stock comprenant : le prix d'acquisition, les frais de notaires, les frais de géomètre, les indemnités des locataires en place, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non déductible pour l'EPF de l'Ain, l'ensemble des frais en lien avec la démolition de tout ou partie du bâti, les travaux donnant de la valeur au bien, ainsi que tous les frais avancés par l'EPF de l'Ain bonifiant le stock.
- Paiement par la Commune à l'EPF de l'Ain, chaque année, à la date d'anniversaire de la signature de l'acte de vente, des frais de portage correspondant à 1,50% HT l'an, du capital restant dû, comprenant : le prix en principal du bien payé par l'acquéreur, les frais de notaire, les impôts, les taxes autres que la taxe foncière, les charges de propriété, l'ensemble des frais en lien avec la démolition de tout ou partie du bâti, les travaux réalisés dans le cadre de la bonne gestion du bien et plus généralement toutes les dépenses liées à la gestion du bien pendant la durée du portage par l'EPF de l'Ain, diminués des annuités précédemment versées.
- Remboursement immédiat par la Commune de tous les frais supportés par l'EPF de l'Ain au titre des frais annexes non stockés tels que la taxe sur les logements vacants, les charges de propriété, menus travaux, frais d'avocats...
- Engagement de rachat par la commune ou de faire racheter par un organisme désigné par ses soins, sans condition, à la fin de la période de portage des biens objet des conventions, la convention de portage valant promesse d'achat et de vente entre les parties.

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du bien à acquérir des Consorts LACOMBE.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention de portage, la convention de mise à disposition, ainsi que tous les actes et conventions autres, nécessaires à l'application de cette décision et notamment, l'acte de rétrocession par l'EPF à la Ville qui aura lieu aux termes de la convention de portage.

N° 2020.07.21 - Concession de service public de gestion des locaux collectifs - Avenant au contrat de concession avec l'AGLCA (Rapporteur : Monsieur Fabrice CANET)

Après interventions de MM Le Maire, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville et l'AGLCA, annexé à la présente délibération, qui formalise notamment :

- la modification du périmètre comme prévue initialement à l'article 3 du contrat de concession, à savoir, à compter de la date de mise en service de la MCC, retrait du contrat de concession de service public de :

- 3 bâtiments situés dans le secteur du Champ de foire :
 - Maison de la vie associative
 - Villa à l'exception du garage et du cellier
 - Rez-de chaussée de l'ex-maison des Syndicats
- Nouvelle maison des syndicats, impasse Alfred Chanut (1440 m²)
- Immeuble dénommé « Maison des associations » situé 1ter et 5bis avenue des Belges ainsi que des caves.

Cette modification de périmètre prend effet au 1er septembre 2020.

- les modifications et annulations des articles devenus caducs du fait de la modification de périmètre :

- Modification de l'article 3 – Désignation des locaux

- Sont retirés les § 3.2 : Immeubles situés sur le secteur du Champ de Foire ; § 3.3 : Nouvelle maison des syndicats ; § 3.4 : Immeuble dénommé « Maison des associations ».
- Est par contre, maintenu dans le cadre de la présente concession, le § 3.1 Salles de quartier.

- Modification de l'article 4 : Conditions de mise à disposition des locaux

- Sont retirés les § 4.2 : Dispositions particulières à la Maison de la Vie associative et au rez-de-chaussée de l'ancienne Maison des Syndicats ; § 4.3 : Dispositions particulières à la « Nouvelle Maison des syndicats » ; §4.4 : Dispositions particulières à la « Maison des associations ».

- Modification de l'article 5 : Locaux mis par la collectivité à disposition du délégataire pour l'accomplissement de la mission

- Le concédant met à disposition du concessionnaire les salles de quartiers listées au § 3 .1 ainsi que le mobilier listé à l'annexe 8.

- Modification de l'Article 9 : Dispositions financières

- § 9.1 : Montant des sommes dues au délégataire en contrepartie des sujétions imposées par le service public :

En contrepartie des sujétions imposées au concessionnaire par le service public, dans le cadre de sa mission et suite à la modification du périmètre, celui-ci percevra une somme actualisée à la baisse de 144 840 € - base budget 2020 – en année pleine correspondant au coût de gestion des salles de quartiers telles que définies à l'article § 3.1 de convention de concession.

- § 9.3 : Redevance d'occupation des locaux

En application du code général de la propriété des personnes publiques, la contrepartie de la mise à disposition des locaux, installations et biens immobiliers, objets de la concession, obligera le concessionnaire à verser au concédant une redevance annuelle d'occupation actualisée à la baisse et fixée à 2 930 € TTC (2 441,67 € H.T.) – base budget 2020- en année pleine, dont le montant sera réévalué dans le cadre de la mise en œuvre de la clause de réexamen objet de l'article 3.5 de la convention d'origine.

- Modification de l'Article 12 : entretien et réparation des locaux

Le 1er alinéa est complété : Le concessionnaire assure l'entretien et la conservation de tous les biens immobiliers mis à sa disposition par le concédant pour les équipements prévus à l'article 3.1 de la convention d'origine.

AUTORISE le Maire à signer cette avenant ainsi que toutes annexes et documents s'y rapportant.

N° 2020.07.22 - Accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés - AIN-SERTION PLUS - Convention annuelle d'objectifs avec le Département de l'Ain (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les termes de la convention pour l'année 2020, relative à l'organisation et le financement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés par des travailleurs sociaux de la Ville.

PRECISE qu'en contrepartie du service assuré par la Ville, le Conseil Départemental de l'Ain s'engage à verser à la Ville une contribution financière de 64 800 € pour l'année 2020.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer la présente convention d'objectifs 2020

N° 2020.07.23 - Frais de Mission des Elus - Mandat spécial (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ATTRIBUE la qualification de mandat spécial au déplacement des élus suivants :

ELUS	DATE	LIEUX	ORGANISME & OBJET	MONTANT DES FRAIS ENGAGES PAR L'ELU
Mme Véronique ROCHE	30 et 31 Janvier 2020	ORLEANS	Rencontres nationales Villes Santé	Nuitée : 70,00 € Repas : 30,50 € TOTAL : 100,50 €
Mme Charline LIOTIER	6 et 7 Février 2020	BORDEAUX	Fédération Usagers Bicyclette – Congrès et remise de prix	SNCF : 221,50 € BUS : 5,70 € Petit-Déjeuner 7,00 € Nuitée : 65,60 € TOTAL : 299,80 €

La séance est levée à 19 h 00

Bourg-en-Bresse, le 13 juillet 2020

Le Secrétaire de séance,





Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 06/07/2020

Monsieur le Maire,

La crise sanitaire que nous subissons a mis à mal la pérennité de nos commerces de cœur de ville dont l'équilibre financier était déjà précaire à cause de sa désertification.

Je tiens à saluer le soutien qu'a apporté la municipalité à nos commerces lors du déconfinement avec les deux heures gratuites sur l'ensemble des parkings fermés et la gratuité le samedi, ainsi que la prime versée aux CHR. Néanmoins je pense que nous devons aller plus loin pour éviter la déshérence déjà engagée.

Tout d'abord, il est important que le plan d'action « Cœur de ville » dont bénéficie Bourg-en-Bresse, grâce aussi au soutien du député Stéphane Trompille, serve à rénover nos bâtiments vétustes (soit en investissant directement lorsque les bâtiments appartiennent à la municipalité, soit en mettant en place une aide aux propriétaires de ces locaux). La ville peut également se servir de cette enveloppe pour rafraîchir notre centre via plus de végétalisation (arbres à haute tige et fontaines). Nos commerçants n'ont pas besoin de plus de communication mais d'actions sur le terrain.

J'aimerais également savoir si le projet de « Food-Court » du Carré Amiot ainsi que le projet de bâtiments à la Madeleine vont être menés à leur terme.

Concernant le projet de « Food-Court », il faudrait changer d'orientation afin de ne pas faire de concurrence à nos restaurateurs de cœur de ville. Ce bâtiment pourrait héberger des missions de service public ou une maison médicale comme promis lors de votre campagne. Le chantier perpétuel que subit cette zone depuis six ans impacte la fréquentation de notre centre-ville.

Concernant le projet de la Madeleine, je continue de soutenir que ce bâtiment doit être rénové et embelli. Ce type de rénovation va dans le sens d'une des 149 propositions de la convention citoyenne pour une justice écologique et sociale organisée par le Président de la République. La nouvelle construction ainsi que le parc devraient répondre aux problématiques environnementales (en préservant la faune et la flore du parc et en l'améliorant avec arbres et fontaines), de service à la population et de préservation du domaine public.

Concernant la circulation, les multiples accidents et incidents qui ont eu lieu depuis la modification du Boulevard Saint-Nicolas incitent à agir d'urgence pour revoir les sens de circulation et offrir une meilleure fluidité, rendre les parkings plus attractifs et en nombre suffisant (parking végétalisé en silo), sécuriser les pistes cyclables (en faisant passer les cyclistes par les parcs), réaliser des parkings relais en périphérie du centre de la ville (comme le préconise beaucoup d'écologistes), supprimer la circulation des poids lourds dans le centre et enfin offrir une offre de transport en commun adaptée à tous les habitants (via plus de navettes).

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, parmi toutes ces propositions pour redynamiser le centre, lesquelles comptez-vous retenir pour remédier à la situation telle que je vous l'ai décrite ?

Michaël RUIZ
Conseiller municipal pour le groupe Vision Bourg-en-Bresse

Le 6 juillet 2020

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/VV

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal
Pour le Groupe Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le Conseiller municipal,

Permettez-moi de rappeler un point en préambule : la question écrite est un dispositif prévu dans notre règlement intérieur qui permet à un groupe d'aborder un point spécifique qui ne figure pas à l'ordre du jour de la séance. Il n'a normalement pas vocation à devenir un moyen d'aborder la politique générale de la ville, sauf à ce qu'il soit détourné de son objet et je vous vous invite à en tenir compte à l'avenir. J'ajoute que nous en reparlerons lors de la réunion de questure pour préciser les objets.

Néanmoins, comme il s'agit de votre première question écrite et que par ailleurs, la réunion de questure permettant de préciser ces points de règlement n'a pas encore eu lieu, je vais évidemment vous répondre.

Je note d'abord avec satisfaction que vous partagez le sens des décisions prises par la CA3B, complémentairement à celles prises par l'Etat et par la Région pour accompagner les indépendants, notamment commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs du centre ville de Bourg en Bresse. Soyez certain par ailleurs que le projet action Coeur de Ville qui n'a pas le même objet sera évidemment poursuivi dans les années à venir.

S'agissant de votre deuxième série de points, j'avoue être un peu surpris par vos interrogations sur les projets Amiot et Madeleine. Songez-vous sérieusement, que quelques mois après les élections municipales, alors que les Burgiens m'ont renouvelé leur confiance, j'imaginerais ne pas mettre en œuvre les projets sur lesquels j'ai fait campagne et sur lesquels j'ai donc aussi, avec l'équipe, été élu? Je vous confirme donc, s'il en était besoin, que ces deux projets suivront leur cours, les points abordés lors du présent conseil en attestent.

Concernant les aménagements expérimentaux du boulevard Saint Nicolas, j'invite chacun à ne pas être aveuglé par les titres parfois déformants de la presse. Oui, Il y a eu un accident, un accrochage boulevard Saint-Nicolas lié à l'alcoolémie. Les aménagements réalisés ne sont pas parfaits, pour autant, ils ne sont pas cause de multiples accidents qui n'ont pas été constatés sur ce boulevard. Des points sont à traiter, en particulier le déplacement de certains îlots pour rendre plus directe, plus fluide la circulation et les services de la Ville y travaillent. Mais il est simplement erroné de parler d'accidents en série et inexact de dire qu'ils mettraient en danger les automobilistes et cyclistes qui l'empruntent. Il suffit d'ailleurs, dans l'article de presse auquel je fais référence, de ne pas s'arrêter au titre et de le lire intégralement pour s'en rendre compte.

Je vous confirme que nous étudions à l'heure actuelle les impacts de ces aménagements sur les flux de circulation. Nous discutons également avec le département des améliorations nécessaires à mettre en œuvre si l'aménagement était pérennisé, ce qui est l'intention de la Ville et une décision sur ce sujet sera prise à la fin de l'été sur l'avenir de cette expérimentation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line that ends in an arrowhead pointing to the right.

Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bourg Avenir

Groupe d'Union de La Droite et du Centre

Aurane Reihanian

Président du Groupe

Conseiller Municipal

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT

Maire

Hôtel de Ville

01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 6 juillet 2020 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire,

Manque de moyens matériels, manque de soutien, manque d'effectifs... Dans l'histoire récente, il n'a sans doute jamais été aussi difficile d'exercer la profession de policier.

Mardi 16 juin, deux patrouilles de police municipale ont essuyé des tirs de mortier et de nombreuses projections de pierres dans le quartier des Vennes.

Ces actes lâches et indignes ont suscité l'effroi et la colère des habitants.

L'effroi de voir à quel point les forces de l'ordre sont devenues la cible de ceux qui veulent s'attaquer à l'autorité et à la république.

La colère de devoir assister silencieusement au recul constant de ce qu'on appelait jadis « le respect de l'uniforme » et à l'effritement de l'autorité publique, garante de la concorde sociale.

Nous le savons toutes et tous, la délinquance et les actes d'incivilité ont considérablement augmenté depuis une dizaine d'années à Bourg-en-Bresse.

Si bien que le 25 juin, un avion de la police aux frontières, qui habituellement survole les quartiers de Lyon les plus sensibles, a survolé la ville, ce qui n'était quasiment jamais arrivé dans tout le département de l'Ain.

Monsieur le Maire, si en matière de sécurité vous n'avez pas une obligation de résultat, vous avez pour le moins une obligation de moyen.

Or, aujourd'hui, tout n'est pas fait pour garantir la sécurité de nos policiers et de nos concitoyens.

Pire, vous avez, de manière totalement idéologique, retiré en 2008 l'adjoint à la sécurité nommé par Jean-Michel Bertrand, retiré une antenne de police place des bons enfants et retiré les brigades canines.

Alors, ma question est claire: attendez-vous un drame pour agir ?

Des solutions existent.

Nommons un adjoint à la sécurité, augmentons les effectifs de police, redonnons des moyens matériels à la police municipale, déployons massivement dans tous les quartiers des caméras de vidéo protection, mettons en place des maraudes d'éducateurs de quartiers, organisons un réseau de voisins vigilants...

Au fond, quand allez-vous enfin mettre en œuvre ces mesures de bon sens pour garantir la sécurité des Burgiennes et des Burgiens ?

Je vous remercie.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Le 6 juillet 2020

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/VV

Monsieur Aurane REIHANIAN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le Conseiller municipal,

Je vous remercie de votre question.

Comme je n'ai pas envie de passer le mandat à refaire les élections municipales, ma réponse va donc être relativement courte. Oui, je continuerai de traiter en direct les sujets de sécurité – et entre-nous, je ne comprends pas, passée la période électorale votre fixation sur la question d'un adjoint à la sécurité n'ayant encore jamais compris comment le simple fait de nommer un adjoint réglerait un quelconque problème. Oui nous continuerons de déployer la vidéo-protection dans les secteurs où cela est nécessaire comme nous l'avons fait depuis des années, oui nous continuerons de doter la Police municipale de tous les équipements nécessaires à leur mission ce qui a été fait de manière constante au cours des dernières années; Oui nous continuerons de travailler avec le Département pour cibler au mieux le travail de prévention dans les quartiers qui dépendent de la Sauvegarde de l'Enfance sous la houlette du Département. Oui, comme j'en ai pris l'engagement dans mon programme de campagne nous ramènerons le siège de la Police municipale et pas une antenne, dans le coeur de Ville.

Je veux dire par ailleurs que répéter une contre-vérité n'en fait pas une vérité. Non sur dix ans la délinquance n'a pas augmenté à Bourg en Bresse. Les chiffres marquent au contraire une légère réduction et ces chiffres restent stables depuis plusieurs années.

Un mot, pour finir, sur le fait divers que vous évoquez. Il s'agit d'un déséquilibré qui sortait de prison le matin même qui a tiré des feux d'artifices sur les agents, heureusement sans les blesser. Le courage et le professionnalisme de nos policiers municipaux ont permis de l'interpeller immédiatement et de le remettre entre les mains de la justice. Je vois dans cet événement la preuve que les organisations et dispositifs fonctionnent. Ils ne fonctionnent pas toujours, mais là en l'espèce ils ont fonctionné efficacement.

En résumé, avec la confiance renouvelée des Burgiens, je vais continuer de traiter les sujets de sécurité sereinement, en lien avec nos partenaires, sans m'agiter, sans multiplier les effets d'annonce mais en travaillant avec constance et détermination, sans faire de chaque fait isolé une généralité, mais en adaptant en permanence nos moyens aux évolutions constatées de la délinquance. Je ne doute pas que si ces sujets viennent en Conseil municipal, vous saurez également les approuver.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.

Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes